



Pour le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie,  
du Développement durable et de la Mer

# Etude socio-economique sur le secteur de la pêche professionnelle en eau douce

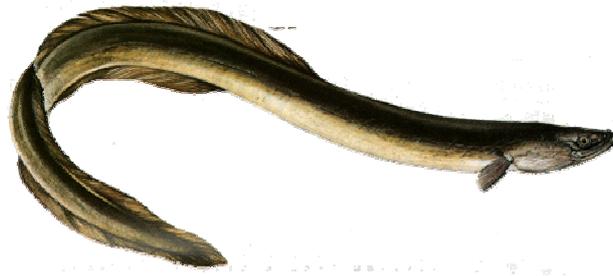
**Rapport final**

Décembre 2009

# Sommaire

I – STRUCTURES SECTORIELLES.....	1
I.1 – Organisation de la profession.....	1
I.2 - Effectifs .....	2
I.2.1 – Répartition .....	2
I.2.2 – Evolution des effectifs.....	6
I.3 – Présentation des chefs d'entreprises .....	8
I.3.1 – Age et sex-ratio .....	8
I.3.2 - Situation familiale.....	8
I.3.3 - Niveau de formation et expérience .....	9
I.4 – Activité des entreprises de pêche.....	10
I.4.1 – Captures en volume .....	10
I.4.2 – Transformation .....	13
I.4.3 – Détermination de quatre types de pêcherie .....	13
I.5 – Commercialisation .....	15
I.6 – Revenus et charges.....	16
I.6.1 - Valeur des captures .....	16
I.6.2 - Prix moyens .....	20
I.6.3 – Chiffres d'affaires et charges .....	21
I.6.4 – Emprunts .....	29
I.7 – Equipements .....	29
I.7.1 - Navires et moteurs .....	29
I.7.2 - Engins de pêche .....	33
I.7.3 - Locaux et installations .....	34
I.7.4 – Véhicules .....	36
II – ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LA PROFESSION .....	37
II.1 – Pressions et perspectives évoquées par les professionnels .....	37
II.1.1 – Des contraintes environnementales qui prévalent sur les problèmes économiques .....	37
II.1.2 – Malgré le contexte, les entreprises répondantes affichent des perspectives .....	38
II.2 – Atoûts, faiblesses, menaces et opportunités (AFOM) .....	40

III – ENJEUX ET PRECONISATIONS .....	43
III.2 – Scénarios et enjeux pour les différentes pêcheries françaises .....	43
III. 3 – Eléments de préconisation.....	44
III.3.1 – Besoins et réponses envisageables .....	44
III.3.2 – Situation des pêcheries européennes et réponses apportées aux crises.....	46
III.3.3 – Pour un plan global d’adaptation de la pêche professionnelle en eau douce .....	48
ANNEXES.....	49
1 – Méthode utilisée.....	49
2 – Questionnaire .....	52



## Préambule

La présente étude a été réalisée par AND International (Aurélie Cloarec et Bruno Bordeaux) pour le compte du Ministère de l'Environnement, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, dans l'objectif de décrire les structures et l'importance socio-économique de la pêche professionnelle en eau douce en France.

Les travaux d'enquête n'auraient pas été possibles sans la participation volontaire et active des pêcheurs professionnels et de leurs organisations (CONAPPED et associations régionales). Qu'ils en soient remerciés.

Les analyses et recommandations finales n'engagent que leurs auteurs.

Les résultats de la présente étude sont la propriété du MEEDDM, leur reproduction et diffusion sont soumises à accord préalable et citation de la source.



**International**

AND International. 10 boulevard de Bonne Nouvelle – 75010 Paris  
Tel : 01 45 23 18 81

# I – STRUCTURES SECTORIELLES

## I.1 – Organisation de la profession

Le statut de pêcheur professionnel en eau douce est défini par le Code de l'Environnement (Livre IV, Titre III). Pour être reconnu comme pêcheur professionnel (autorisé à commercialiser le fruit de sa pêche), il faut consacrer au moins 600 heures par an à cette activité et adhérer à l'une des onze Associations Agréées Départementales ou Interdépartementales de Pêcheurs Professionnels en Eau Douce (AADPPED ou AAIPPED) (tableau 1). Ces associations sont regroupées au niveau national dans le Comité National de la Pêche Professionnelle en Eau Douce (CONAPPED), dont les principales missions sont de représenter la profession au niveau national et promouvoir ses activités, ainsi que de participer à la préservation du milieu aquatique et à la gestion des ressources piscicoles.

**Tableau 1 : AADPPED et AAIPPED et COGEPOMI (Comités de Gestion des Poissons Migrateurs) correspondants.**

<b>Associations agréées</b> <i>(Dénomination dans le rapport)</i>	<b>COGEPOMI</b>
Les Pêcheurs riverains du Bassin de l'Adour et Côtiers <i>(Adour)</i>	Adour
AADPPED de la Gironde <i>(Gironde)</i>	Garonne
Association Départementale des Pêcheurs Professionnels Maritime et Fluviaux en Eau Douce de la Loire Atlantique <i>(A.A.D.P.P.M.F.E.D.L.A) (Loire Atlantique)</i>	Loire
AAIPP du Bassin Loire-Bretagne <i>(Loire Bretagne)</i>	Loire Bretagne
Association des pêcheurs de Rhône aval - Méditerranée <i>(Rhône Aval Méditerranée)</i>	Rhône Méditerranée Corse
AAIPP de la Saône et du Haut Rhône <i>(Rhône-Saône)</i>	Rhône Méditerranée Corse
AAIPP de Franche-Comté <i>(Franche-Comté)</i>	Rhône Méditerranée Corse
AAIPPED du bassin de la Garonne <i>(Garonne-Dordogne)</i>	Garonne
AAIPPED du Bassin du Rhin <i>(Rhin)</i>	Rhin Meuse
AAIPPED des Bassins de la Seine et du Nord <i>(Seine-Normandie)</i>	Seine Normandie
AAIPP des Lacs alpins <i>(Lacs alpins)</i>	-

Les associations agréées regroupent à la fois des pêcheurs fluviaux et des marins pêcheurs. Ces derniers peuvent en effet exercer dans les zones mixtes à l'aval des fleuves, c'est à dire entre la limite de salure des eaux et la limite d'influence des marées. On trouve donc des marins pêcheurs dans les AADPPED de Loire-Atlantique et de Gironde, ainsi que dans les AAIPPED de l'Adour et de Rhône aval - Méditerranée.

Seuls les pêcheurs fluviaux ont été pris en compte dans cette étude. Ils peuvent pratiquer leur activité dans les étendues d'eau douce (lacs, étangs, marais,...) et les cours d'eau jusqu'à la limite de salure des eaux, à condition de détenir un droit de pêche, qui peut être délivré par l'Etat (cas le plus répandu), les collectivités territoriales ou des particuliers, selon le statut de la zone exploitée.

Le Code de l'Environnement fixe les conditions d'obtentions des droits pêche de l'Etat (baux et licences), et les conditions générales d'exercice du droit de pêche (engins

autorisés, tailles minimales de capture, jours de relève obligatoire, ...). Des dispositions particulières peuvent être prises par les préfets, après consultation d'une des six Commission de Bassin pour la pêche professionnelle en eau douce et des Commissions techniques départementales de la pêche. Ce sont notamment eux qui décident des lots ouverts à la pêche professionnelle, du type de droit s'y appliquant (licence ou bail) et des modalités d'exploitation de ces lots.

Le système des licences est utilisé dans les zones pouvant être exploitées par plusieurs pêcheurs professionnels. C'est le cas des zones mixtes estuariennes et l'aval des fleuves, mais aussi sur les lacs. La grande majorité des pêcheurs des AADPPED de Loire-Atlantique et de Gironde, ainsi que des AAIPPED de l'Adour, de Rhône aval-Méditerranée et des Lacs alpins sont donc titulaires de licence et exercent sur les mêmes zones de pêche.

Les membres des AAIPPED de Loire-Bretagne, de la Saône et du Haut Rhône, du Bassin du Rhin et de des Bassins de la Seine et du Nord sont eux titulaires de baux de pêche attribués par adjudication. A chaque lot correspond un bail, et un pêcheur professionnel, ces zones ne pouvant assurer un revenu à plusieurs professionnels.

Il y a donc plus de licences accordées que de baux de pêche. Par ailleurs, un même pêcheur détient généralement plusieurs droits de pêche, qui peuvent être de natures différentes, notamment dans les parties aval des fleuves.

## I.2 - Effectifs

### I.2.1 – Répartition

Le recensement 2009 du CONAPPED a permis de dénombrer les pêcheurs professionnels par associations agréées (tableau 2).

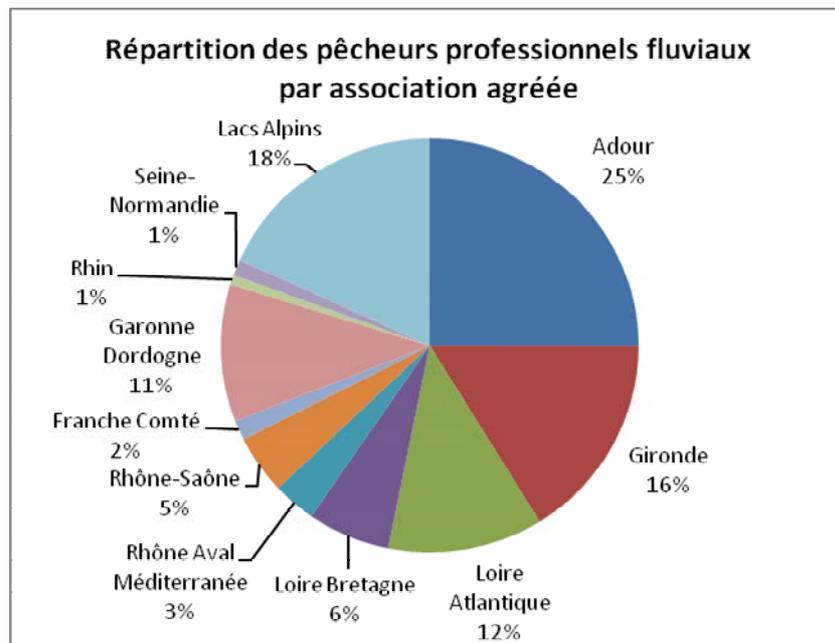
**Tableau 2 : Nombre de pêcheurs recensés par le CONAPPED en 2009, selon leurs statuts professionnels.**

	Pêcheurs Fluviaux			Compagnons fluviaux	Marins	Effectif Total
	Total	Dont Co-fermiers	Dont Retraités			
<b>Adour</b>	<b>98</b>	0	-	1	28	127
<b>Gironde</b>	<b>63</b>	0	-	4	10	77
<b>Loire Atlantique</b>	<b>47</b>	1	-	4	62	113
<b>Loire Bretagne</b>	<b>25</b>	2	-	10	-	35
<b>Rhône Aval Méditerranée</b>	<b>13</b>	0	-	1	1	15
<b>Rhône-Saône</b>	<b>18</b>	0	-	2	-	20
<b>Franche Comté</b>	<b>6</b>	0	-	0	-	6
<b>Garonne Dordogne</b>	<b>42</b>	0	-	14	-	56
<b>Rhin</b>	<b>3</b>	0	-	1	-	4
<b>Seine-Normandie</b>	<b>5</b>	1	-	3	-	8
<b>Lacs Alpins</b>	<b>71</b>	0	17	0	-	71
<b>France</b>	<b>391</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>40</b>	<b>101</b>	<b>532</b>

On compte en France 532 pêcheurs professionnels en eau douce et compagnons, les trois quarts étant des professionnels fluviaux. Les associations les plus importantes en nombre de pêcheurs sont celles de l'Adour, de Loire-Atlantique et de Gironde, c'est-à-dire celles situées à l'embouchure des fleuves et où le nombre de licences accordées est relativement important. Ces associations comptent par ailleurs des marins, notamment en Loire Atlantique où ils représentent 55% des effectifs. A elles trois, ces associations regroupent 53% des professionnels fluviaux, et 58% si on leur adjoint Rhône Aval Méditerranée (figure 1).

Un quart des professionnels fluviaux est réparti le long des parties amont des fleuves et de leurs principaux affluents (Loire Bretagne, Rhône-Saône, Franche Comté, Rhin et Seine -Normandie). Enfin, le dernier quart des effectifs se trouve sur les lacs alpins. On peut noter que 17 pêcheurs du lac Léman sont en fait des retraités qui bénéficient d'une licence de petite pêche et du droit de vendre leurs poissons (spécificité réglementaire limitée aux lacs alpins).

**Figure 1 : Répartitions des pêcheurs professionnels fluviaux par associations agréées.**



Une estimation des niveaux d'activité moyens des pêcheurs professionnels fluviaux a été réalisée en extrapolant les réponses à l'enquête ANDI (tableau 3).

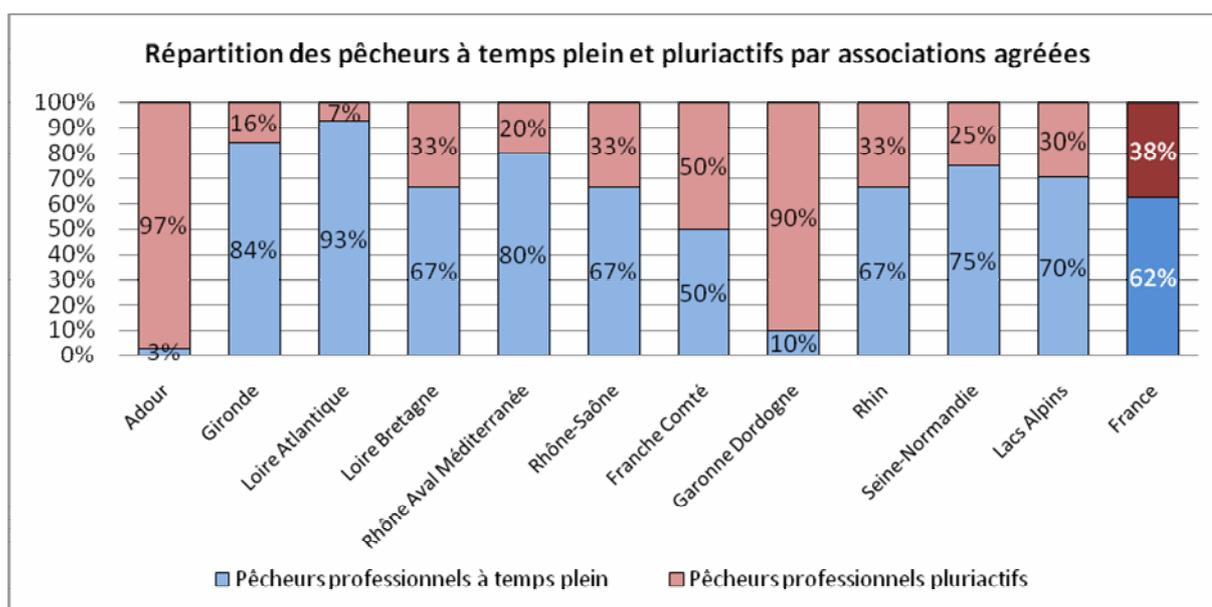
Environ 202 pêcheurs exercent cette profession à temps plein, qui constitue donc leur unique source de revenus.

Ils sont majoritaires en Gironde, Loire Atlantique, Loire Bretagne, Rhône Aval Méditerranée, Rhône-Saône, Seine-Normandie et sur les Lacs alpins (figure 2).

**Tableau 3 : Répartition des pêcheurs professionnels fluviaux à plein temps et pluriactifs, et nombre d'ETP par association agréée.**

	Pêcheurs professionnels à temps plein	Pêcheurs professionnels pluriactifs	Nombre d'ETP	Nombre de personnes
Adour	3	95	34	104
Gironde	53	10	65	41
Loire Atlantique	44	3	51	67
Loire Bretagne	17	8	16	41
Rhône Aval Méditerranée	10	3	15	21
Rhône-Saône	12	6	16	24
Franche Comté	3	3	7	7
Garonne Dordogne	4	38	24	74
Lacs Alpains	50	21	72	100
Rhin	2	1	3	5
Seine-Normandie	4	1	5	7
<b>France</b>	<b>202</b>	<b>189</b>	<b>307</b>	<b>530</b>

**Figure 2 : Répartition des pêcheurs à temps plein et pluriactifs par associations agréées.**



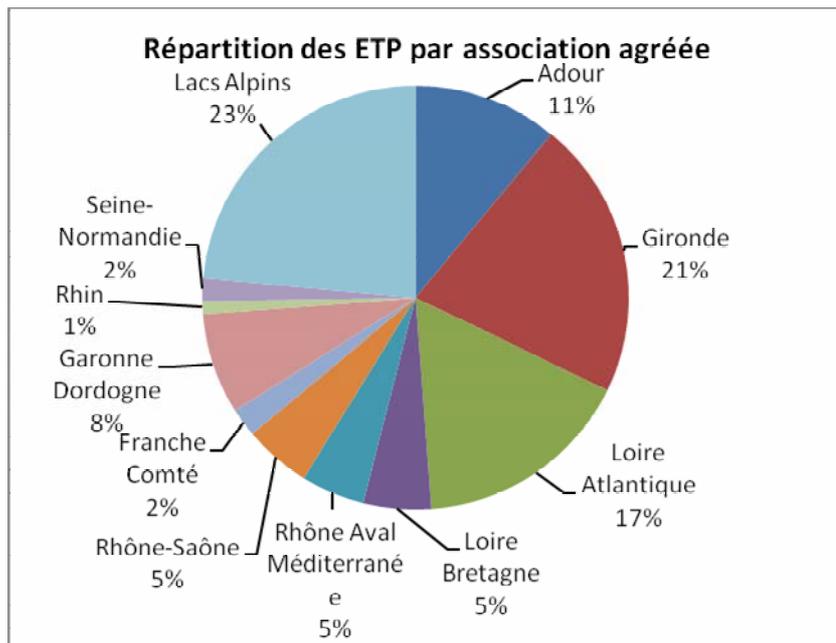
En Adour et en Garonne-Dordogne, au contraire, les pêcheurs pluriactifs sont prédominants. Dans ces régions, la pêche est un complément traditionnel à une activité agricole (voire ouvrière dans l'Adour). Le temps consacré à cette activité varie avec le type de pêche pratiquée. Par exemple, la pêche à la civelle, majoritaire en Adour, représente en moyenne 0,15 ETP. C'est pourquoi l'Adour représente 25% des effectifs de pêcheurs et seulement 11% des ETP (Equivalents Temps Plein) (figure 3).

En moyenne, les pêcheurs pluriactifs déclarent consacrer 48% de leur temps de travail à la pêche. La première profession exercée en parallèle de la pêche est l'agriculture (36% des réponses), les autres situations étant très variables (pisciculture, restauration, tourisme, ouvrier,...).

Environ 60% des pêcheurs professionnels ne travaillent pas seuls, et ce même s'ils ne sont pas à temps plein. On compte ainsi 530 personnes impliquées dans la pêche professionnelle en eau douce, soit 1,4 personnes et 0,8 ETP par entreprise de pêche. Cette main-d'œuvre est constituée des 40 compagnons répertoriés par le CONAPPED (tableau 1), mais aussi d'aides ponctuelles apportées en général par la famille (conjoint et enfants) du pêcheur. Quelques entreprises comptent des salariés.

En outre, certains pêcheurs pratiquent l'entraide, et réalisent tout ou de leur pêche à 2 ou 3 professionnels.

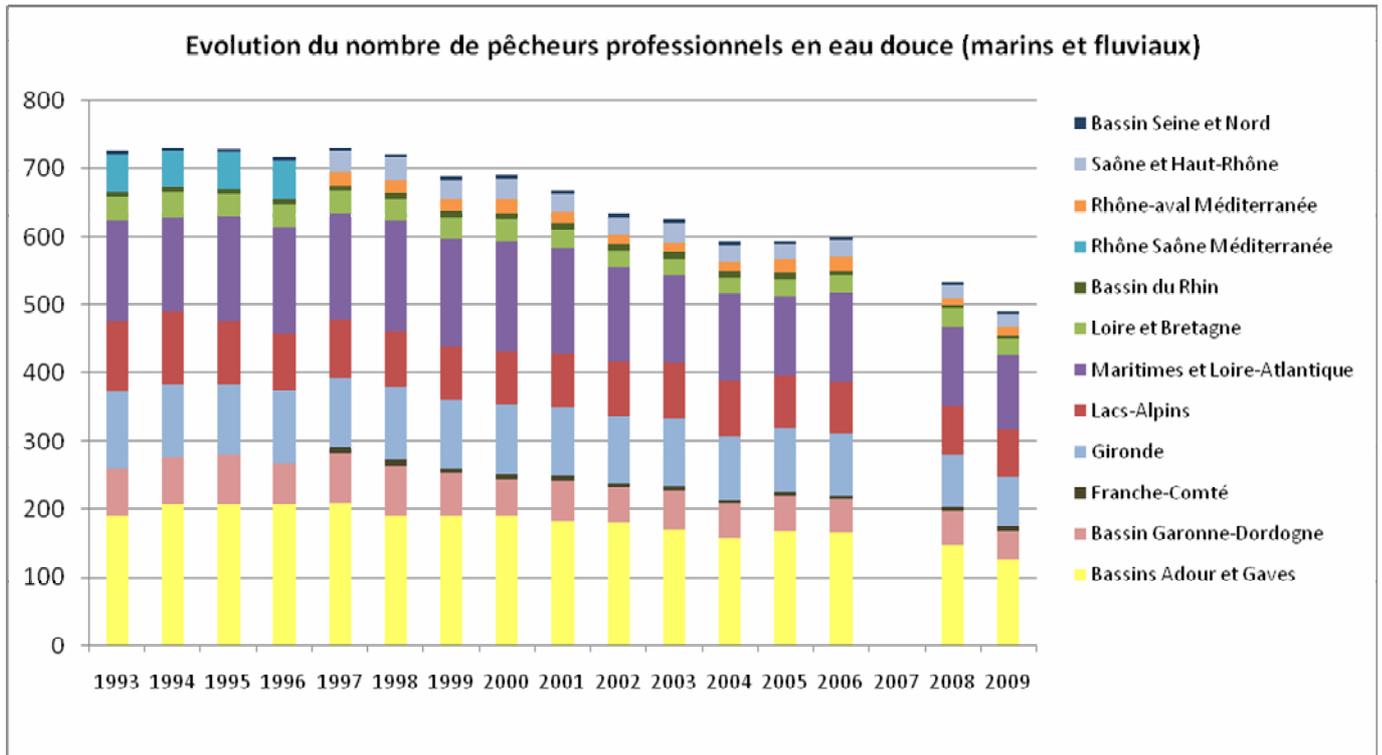
**Figure 3 : Répartition des emplois en ETP par associations agréées.**



### I.2.2 – Evolution des effectifs

Les recensements des cotisations réalisés par le CSP (Conseil Supérieur de la Pêche) et l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques), puis par le CONAPPED permettent de suivre l'évolution du nombre de pêcheurs professionnels en eau douce (fluviaux + inscrits maritimes pêchant dans les eaux intérieures) depuis 1993 (figure 4).

**Figure 4 : Evolution des effectifs de pêcheurs professionnels en eau douce depuis 1993** (1993-2006 : données CSP – ONEMA, 2008-2009 : données CONAPPED).



Après une certaine stabilité des effectifs dans les années 90, le nombre de pêcheurs professionnels décroît régulièrement depuis 1997. Si presque toutes les associations sont concernées, cette tendance est plus marquée au niveau des estuaires, en Adour, Loire Atlantique et Gironde.

Ce constat est renforcé par la comparaison des effectifs de 2009 avec ceux de 1997 (tableau 4).

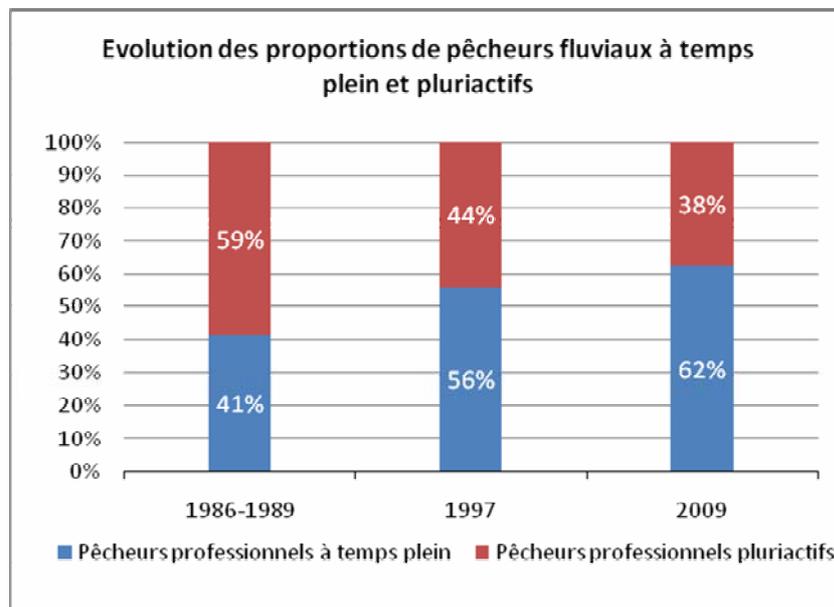
Les plus fortes baisses en nombre de pêcheurs professionnels se situent dans les zones estuariennes, et ce en raison d'une chute de 40 à 53 % des effectifs de marins exerçant dans les eaux intérieures. Cette baisse plus rapide peut être due à des conditions de départ facilitées pour les marins ou à un report vers la pêche en mer.

Les effectifs de pêcheurs fluviaux ont également diminué (-22% depuis 1997). Cette baisse est principalement due à l'arrêt de pluriactifs. La proportion de pêcheurs à plein temps n'a en effet cessé de croître depuis 1986 (figure 5), passant de 41% à 62% en 2009.

**Tableau 4 : Evolution des effectifs de pêcheurs professionnels en eau douce entre 1997 et 2009**  
(1997: source L. Champion et Y. Perraudeau, 1998, 2009 : source CONAPPED).

	Pêcheurs Fluviaux			Marins			Effectif Total		
	1997	2009	Evolution 1997-2009	1997	2009	Evolution 1997-2009	1997	2009	Evolution 1997-2009
<b>Adour</b>	107	98	-8%	59	28	-53%	166	127	-23%
<b>Gironde</b>	90	67	-26%	21	10	-52%	111	77	-31%
<b>Loire Atlantique</b>	49	51	+4%	104	62	-40%	153	113	-26%
<b>Loire Bretagne</b>	41	35	-15%	0	-	-	41	35	-15%
<b>Rhône Aval Méditerranée</b>	18	14	-22%	2	1	-50%	20	15	-25%
<b>Rhône-Saône</b>	43	20	-53%	0	-	-	43	20	-53%
<b>Franche Comté</b>	15	6	-60%	0	-	-	15	6	-60%
<b>Garonne Dordogne</b>	104	56	-46%	0	-	-	104	56	-46%
<b>Rhin</b>	15	4	-73%	0	-	-	15	4	-73%
<b>Seine-Normandie</b>	7	8	+14%	0	-	-	7	8	+14%
<b>Lacs Alpains</b>	62	71	+15%	0	-	-	62	71	+15%
<b>France</b>	<b>551</b>	<b>431</b>	<b>-22%</b>	<b>186</b>	<b>101</b>	<b>-46%</b>	<b>737</b>	<b>532</b>	<b>-28%</b>

**Figure 5 : Evolution des proportions de pêcheurs fluviaux à temps plein et pluriactifs.**



Par ailleurs, le nombre de pêcheurs professionnels a augmenté de 15% sur les lacs alpins, qui se démarquent de la tendance générale.

La chute de 73% des effectifs du Rhin s'explique d'abord par le faible effectif concerné et les pêcheurs pris en compte : certains pêcheurs poursuivent leur activité sans être membres du CONAPPED, et n'ont donc pas été comptabilisés (ils sont de fait hors statut professionnel).

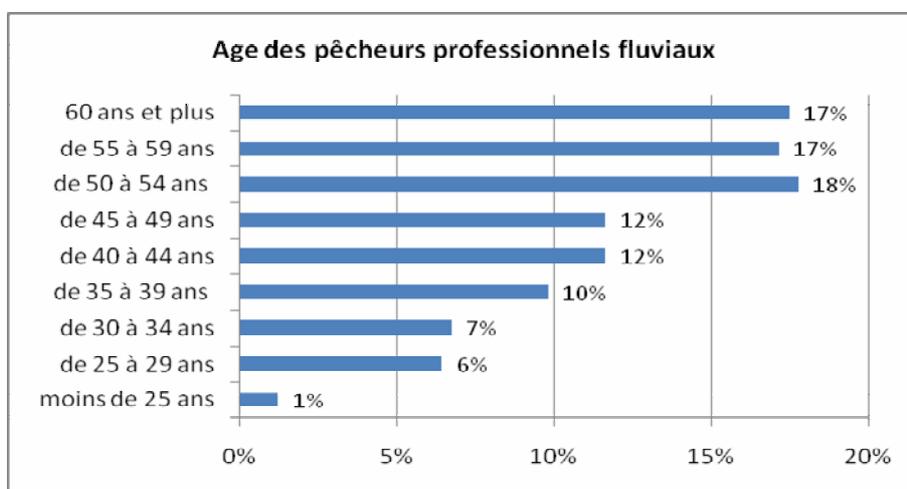
### I.3 – Présentation des chefs d'entreprises

Les données sociologiques présentées dans cette partie proviennent des réponses aux enquêtes CONAPPED et ANDI, et n'ont pas été extrapolées à l'ensemble de la population.

#### I.3.1 – Age et sex-ratio

D'après le recensement du CONAPPED, l'âge moyen des pêcheurs fluviaux est de 48,6 ans. Cette moyenne a progressé depuis l'enquête de 1997, où l'âge moyen était de 45 ans. On comptait cependant 63% de pêcheurs entre 40 et 60 ans en 1997, contre 59% actuellement. De plus, la proportion de moins de 30 ans reste stable autour de 7 à 8%. Le vieillissement de la population de pêcheurs professionnels est donc modéré.

**Figure 6 : Pyramide des âges des pêcheurs fluviaux professionnels.**

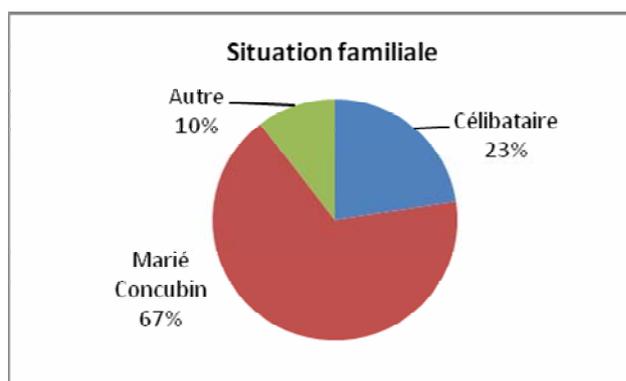


La profession est très majoritairement masculine : douze femmes sont recensées comme étant pêcheurs professionnels, soit 3% de la population.

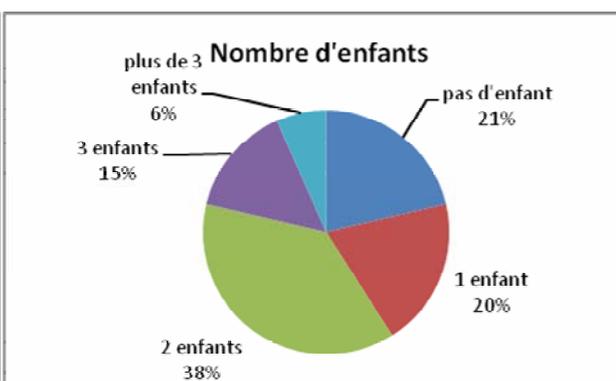
#### I.3.2 - Situation familiale

Les pêcheurs professionnels vivent au deux tiers en couple (figure 7), et ont majoritairement un enfant ou plus (figure 8), la moyenne étant de 1,7 enfants par pêcheur. Ces valeurs correspondent à la moyenne nationale selon l'INSEE.

**Figure 7 : Situation familiale des pêcheurs fluviaux professionnels.**



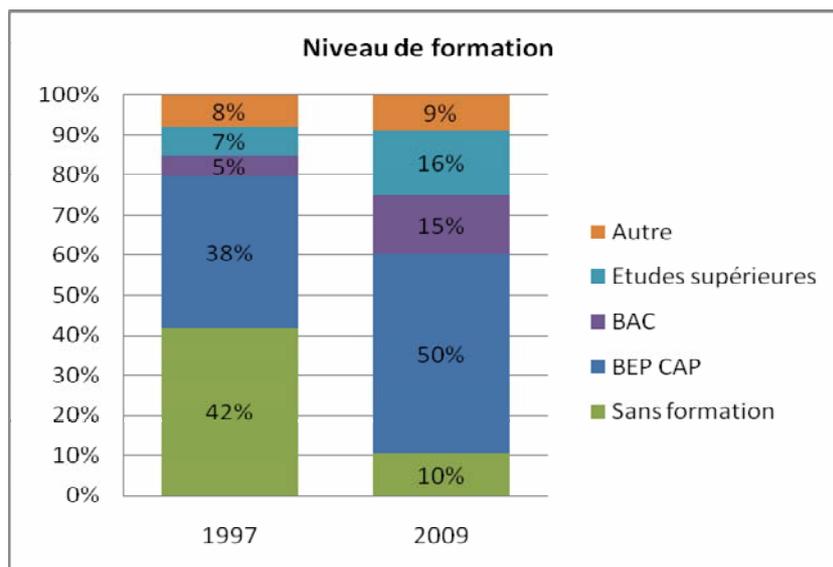
**Figure 8 : Nombre d'enfants des pêcheurs fluviaux professionnels.**



### I.3.3 - Niveau de formation et expérience

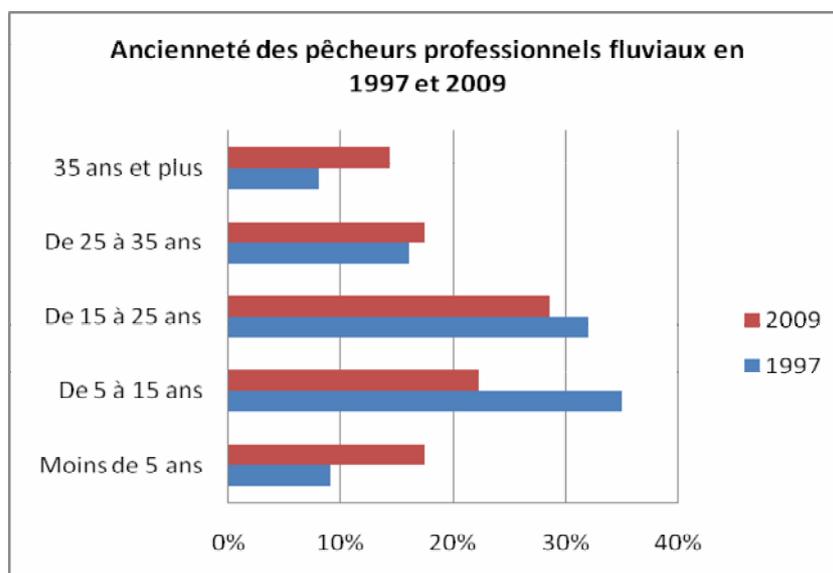
D'une manière générale, le niveau de formation des pêcheurs professionnels a progressé depuis 1997 (figure 9). Ainsi seuls 10% d'entre eux sont sans formation actuellement, contre 42% en 1997, alors que 31% ont le bac ou plus, contre seulement 12% en 1997. Cette progression du niveau d'étude peut s'expliquer par un renouvellement de génération au sein de la profession. Il est à noter que quelques jeunes récemment installés sont titulaires d'un BEP ou d'un BTS aquacole, leur conférant de bonnes connaissances de la gestion piscicole.

**Figure 9 : Niveau de formation des pêcheurs fluviaux professionnels en 1997 et 2009.**



L'ancienneté des pêcheurs dans la profession est en moyenne de 19 ans. Elle a globalement augmenté depuis 1997 (figure 10), bien que la proportion de jeunes pêcheurs (moins de 5 ans d'ancienneté) soit passée de 9 à 17%, avec notamment 7% qui sont installés depuis 2 ans ou moins. Ce constat confirme qu'il existe un renouvellement des pêcheurs.

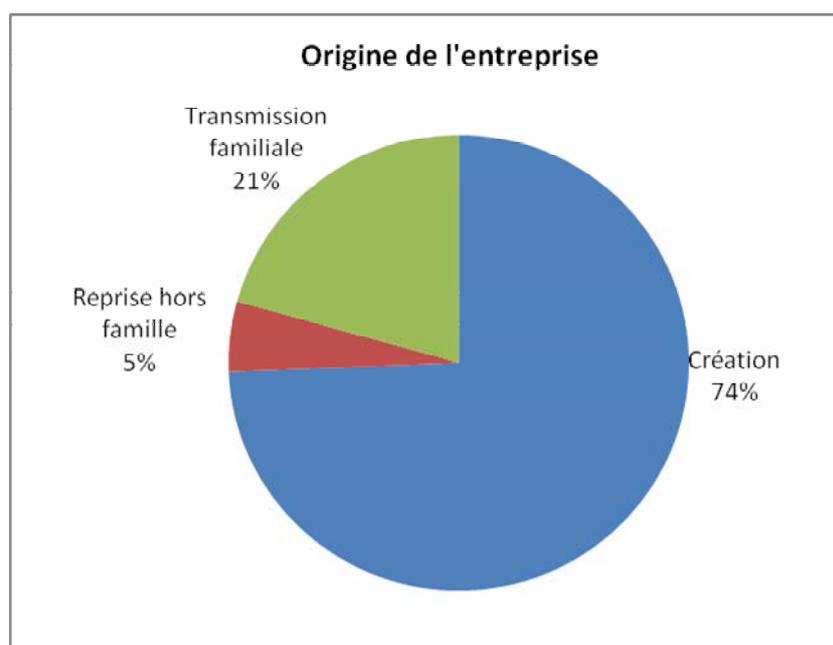
**Figure 10 : Ancienneté des pêcheurs fluviaux professionnels.**



Pour 76 % des répondants à l'enquête ANDI, la pêche n'est pas leur première profession. Les activités qu'ils ont exercées antérieurement sont très diversifiées, et vont d'ouvrier du bâtiment à ingénieur dans l'industrie automobile. Cependant, les professions les plus fréquentes étaient dans le domaine agricole ou en relation avec la pêche.

Le fait de devenir pêcheur professionnel semble donc être un choix réfléchi, d'autant que seulement 26% des entreprises de pêche sont des reprises, les autres étant des créations (figure 11). La transmission de la profession de parents à enfants n'est donc pas aussi répandue qu'on pourrait le penser, et la tendance de la perte de tradition familiale, déjà pointée par L. Champion et Y. Perraudeau en 1998, s'accroît.

**Figure 11 : Origine des entreprises de pêche fluviales.**



## I.4 – Activité des entreprises de pêche

Les réponses à l'enquête ANDI concernant les captures, les charges, les chiffres d'affaires (CA) et les équipements ont été extrapolées à l'ensemble de la population (Annexe 1). Chaque fois que cela a été possible, les données d'enquête ont été recoupées avec celles de la CONAPPED.

### I.4.1 – Captures en volume

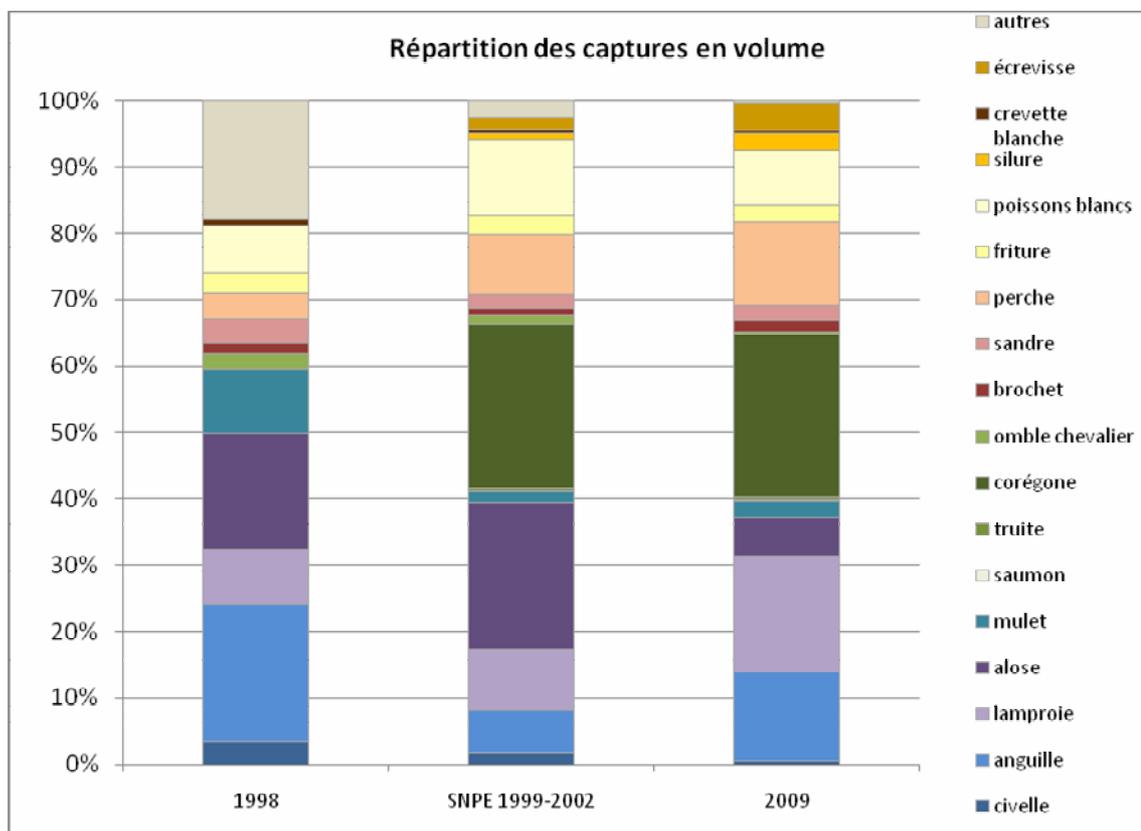
Les captures globales sont estimées à environ 1.200 tonnes (tableau 5), ce qui correspond aux valeurs du dernier bilan du Suivi National de la Pêche aux Engins (SNPE). L'enquête de 1998 estimait ces captures à 1300 tonnes, en comptant celles réalisées par les marins. Leur poids devait cependant être modéré, les marins ciblant principalement la civelle, espèce avec des tonnages relativement faibles.

Le faible écart entre la moyenne 1999-2002 et l'année 2009 peut s'expliquer par une sous-déclaration des captures dans le système SNPE, notamment en ce qui concerne l'anguille. Les captures d'anguille par les pêcheurs professionnels en eau douce sont en effet estimées entre 100 et 200 tonnes par le rapport CIEM/WGEEL de 2008.

**Tableau 5: Captures par espèces en kg en 1998 (source : L. Champion et Y. Perraudeau, 1998), moyenne 1999-2002 (source : CSP 2005) et 2009 (source : enquête ANDI).**

	1998	SNPE 1999-2002	2009
civelle	46 419	22 374	7 783
anguille	274 682	77 957	157 056
lamproie	109 394	116 928	208 411
alose	231 738	276 706	68 325
mulet	127 248	21 392	31 663
saumon	-	562	662
truite	-	5 113	3 703
corégone	-	308 578	289 799
omble chevalier	31 801	17 422	4 785
brochet	20 923	12 708	21 333
sandre	47 710	25 896	26 893
perche	52 874	113 458	148 883
friture	40 192	35 824	30 047
poissons blancs	93 117	142 416	98 254
silure	-	11 878	30 426
crevette blanche	13 812	6 145	4 615
écrevisse	-	25 076	49 982
autres	238 136	31 455	3 759
<b>Total</b>	<b>1 300 000</b>	<b>1 251 888</b>	<b>1 186 379</b>

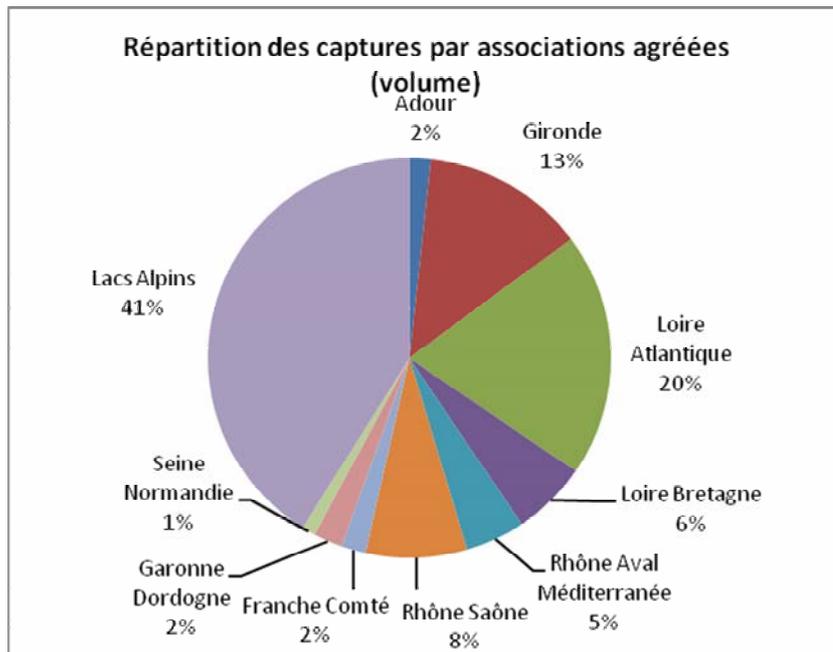
**Figure 12 : Répartition des captures en volume par espèce en 1998 (source L. Champion et Y. Perraudeau, 1998), moyenne 1999-2002 (source CSP 2005) et 2009 (source enquête AND I)**



Les espèces principales en volume sont les espèces amphihalines (anguille, lamproie, aloses), ainsi que les corégones et la perche. Entre le bilan du SNPE et l'enquête ANDI, on constate cependant une inversion des proportions de lamproie et d'aloses (figure12). Il y a en effet eu une chute très importante de la population d'aloses en Gironde, conduisant à la fermeture de la pêche en 2008 et 2009 (moratoire envisagé pour 5 ans).

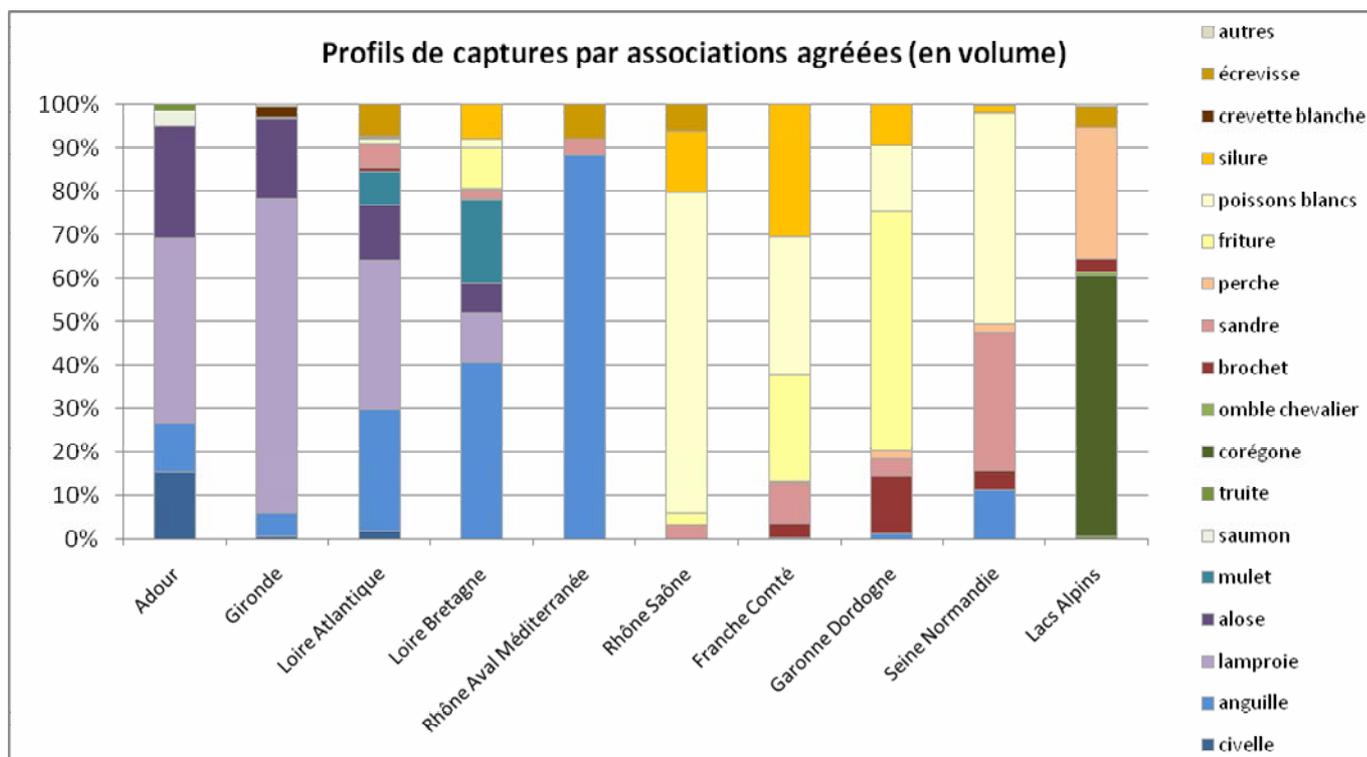
La répartition des volumes de capture par associations ne correspond ni à la répartition des effectifs ni à celle des ETP (figure13). Les lacs alpins représentent 41% des volumes (contre 23% des ETP) et l'Adour 2% des volumes (contre 11% des ETP).

**Figure 13 : Répartition des captures en volume par associations agréées** (source : enquête ANDI).



Ces différences se retrouvent dans les profils de captures (figure 14, page suivante). L'Adour, la Gironde et la Loire Atlantique se caractérisent par une forte prépondérance des espèces migratrices. Les associations de Rhône-Saône, Franche-Comté, Garonne Dordogne et Seine Normandie ciblent les espèces sédentaires (poissons blancs et carnassiers). Les pêcheurs de Rhône Aval Méditerranée sont très dépendants de l'anguille. Le profil de captures des lacs alpins se distingue nettement de ceux des autres associations, les espèces ciblées étant principalement le corégone et la perche. L'importance de ces deux espèces dans les captures totales est due à la contribution des lacs alpins au volume total des captures.

Figure 14 : Profils des captures en volume par associations agréées (source : enquête ANDI).



#### I.4.2 – Transformation

Un tiers des pêcheurs ayant répondu à l'enquête ANDI déclarent transformer tout ou partie de leur pêche. Pratiquement toutes les espèces peuvent être concernées. Les opérations de transformation couramment pratiquées sont l'éviscération, le filetage, le fumage (notamment d'anguille), la cuisson (des crevettes), la congélation, mais également la préparation de conserves et de plats élaborés.

L'activité de transformation représente environ 50% du CA des pêcheurs qui la pratiquent.

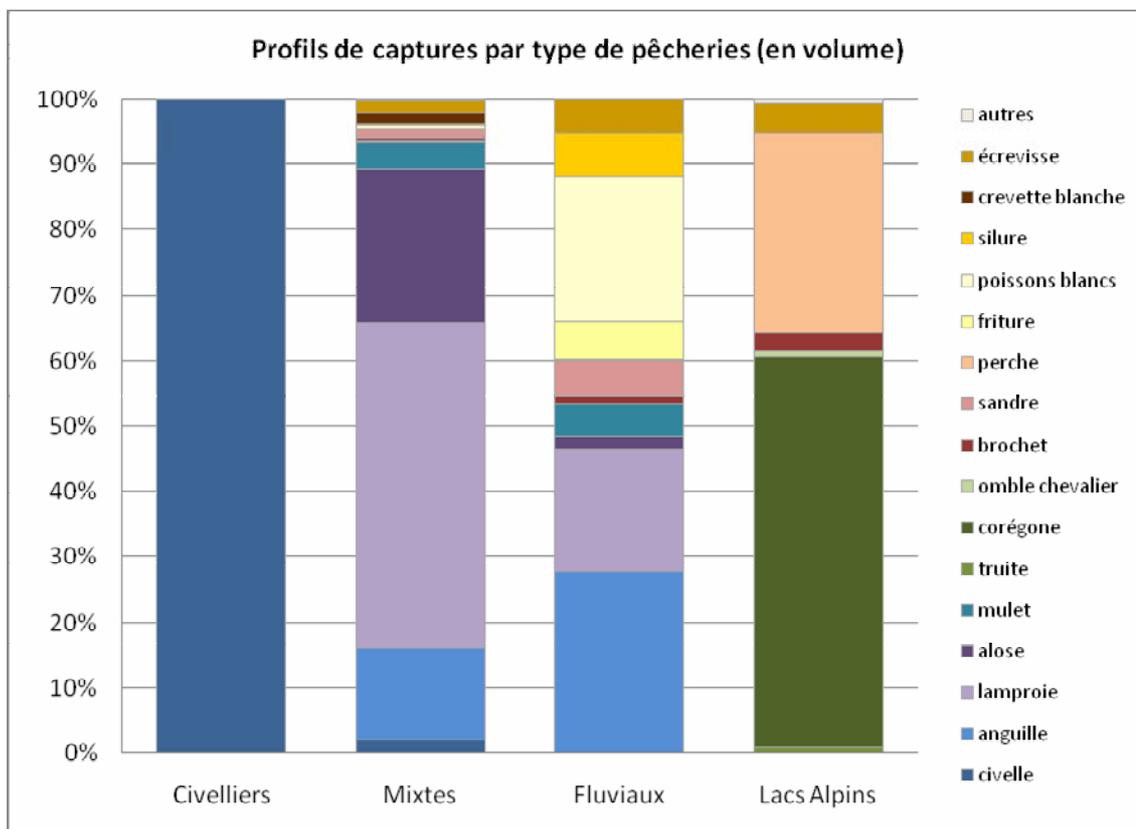
#### I.4.3 – Détermination de quatre types de pêcherie

Les profils de captures ont montré l'existence de pratiques variables entre les associations, mais également de similitudes. Il est en fait possible de regrouper les pêcheurs en fonction des espèces qu'ils ciblent. Quatre groupes principaux ont ainsi été déterminés (figure 15):

- 1- Les « Civelliers » ciblent uniquement la civelle. Ils sont surtout présents en Adour. Ils peuvent être discriminés entre ceux qui possèdent un ou des navires (« Civelliers avec navires ») et ceux qui exercent sans navire, c'est-à-dire les 31 pêcheurs des courants côtiers landais.
- 2- Les « Mixtes » ciblent la civelle, mais aussi les espèces amphihalines. On les trouve dans les zones mixtes estuariennes et à l'aval des fleuves en Adour, Gironde et Loire Atlantique.

- 3- Les « Fluviaux », contrairement aux deux autres groupes, ne ciblent pas la civelle, mais les espèces amphihalines et sédentaires. Ils exercent sur les cours moyens et amont des cours d'eau de toutes les associations, Adour et Lacs alpins exceptés.
- 4- Les pêcheurs des Lacs alpins, qui comme déjà dit précédemment, ciblent les corégones et la perche.

**Figure 15 : Profils des captures en volume par type** (source : enquête ANDI).



Tous les pêcheurs professionnels ont pu être répartis dans ces groupes (tableau 6), à l'exception notable des pêcheurs de Charente. Ils appartiennent en effet à l'association de Garonne Dordogne, mais ont une activité qui devrait se rapprocher des pêcheurs de Gironde et de Loire Atlantique. Cependant, aucun pêcheur de Charente n'ayant répondu à l'enquête, il est impossible de déterminer à quel groupe ils appartiennent.

**Tableau 6 : Effectifs des différents types de pêcherie.**

	Nombre d'entreprises	Nombre de personnes	Nombres d'ETP	Personnes par entreprise	ETP par entreprise
<b>Civelliers</b>	74	77	20	1,0	0,3
<i>Dont Civelliers avec navire</i>	43	46	15	1,1	0,4
<b>Mixtes</b>	107	129	103	1,2	1,0
<b>Fluviaux</b>	128	204	104	1,6	0,8
<b>Lacs Alpains</b>	71	100	72	1,4	1,0

Le groupe avec l'effectif le plus important est celui des fluviaux, avec 128 pêcheurs professionnels et 204 personnes impliquées dans l'activité de pêche (soit respectivement 34% et 40 % des effectifs). Le nombre d'ETP par entreprise varie en fonction du type de pêche : les mixtes et les lacs alpins atteignent 1 ETP par entreprise contre 0,8 pour les fluviaux. Les deux premiers groupes mobilisent pourtant moins de personnes, ce qui signifie qu'ils occupent plus de personnes à temps plein.

Ce sont les fluviaux et les lacs alpins qui contribuent le plus aux captures, que ce soit pour les volumes totaux ou par entreprise de pêche (tableau 7), notamment avec des volumes importants d'anguilles et de poissons blancs pour les fluviaux, et de corégones et de perches pour les lacs alpins.

**Tableau 7 : Captures par espèces (en kg) pour les différents types de pêcheries** (source : enquête ANDI).

	Civelliers	Mixtes	Fluviaux	Lacs Alpins
civelle	2 647	5 016	0	0
anguille	0	35 938	121 036	0
lamproie	0	126 945	81 465	0
alose	0	59 422	8 903	0
mulet	0	10 923	20 740	0
saumon	0	662	0	0
truite	0	314	0	3 389
corégone	0	0	0	289 799
omble chevalier	0	0	0	4 785
brochet	0	830	5 673	13 867
sandre	0	3 384	23 234	0
perche	0	0	1 001	147 744
friture	0	0	26 060	0
poissons blancs	0	1 537	95 617	0
silure	0	514	29 224	0
crevette blanche	0	4 615	0	0
écrevisse	0	4 667	23 025	22 290
autres	0	735	0	3 024
<b>Total</b>	<b>2 647</b>	<b>255 502</b>	<b>436 097</b>	<b>484 900</b>
<b>Moyenne / entreprise</b>	<b>36</b>	<b>2 388</b>	<b>3 406</b>	<b>6 830</b>

## I.5 – Commercialisation

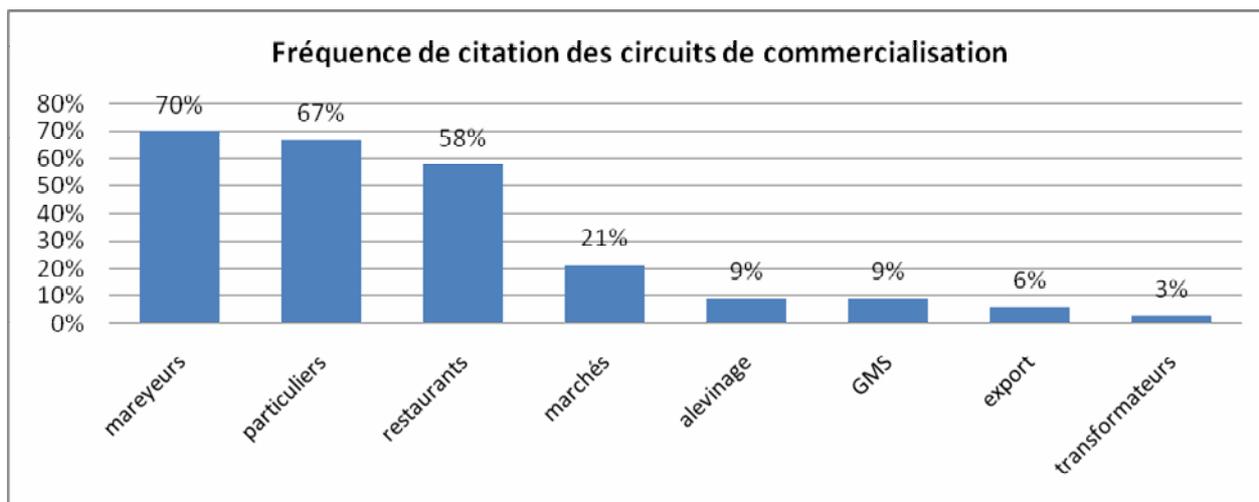
La commercialisation des produits de la pêche professionnelle passe par de nombreux circuits (figure 16). Les plus fréquemment utilisés sont les mareyeurs et la vente aux restaurants, mais aussi la vente directe aux particuliers. Ces trois circuits sont également ceux qui constituent les plus importants volumes de vente.

Les pêcheurs privilégient généralement un circuit de distribution, qui compte pour 50 à 100% de leurs ventes, et utilisent les autres en complément. Par exemple, le mareyage complète la vente à la restauration, qui est souvent saisonnière.

Les ventes pour l'alevinage, l'export, les GMS (Grandes et Moyennes Surfaces) et les transformateurs sont le fait de quelques pêcheurs.

Les espèces qui passent principalement par les mareyeurs sont la civelle, la lamproie, la crevette blanche et le mulot, alors que la friture, le brochet, le sandre et la perche sont surtout vendus à la restauration. L'anguille, l'alose, les poissons blancs et le corégone sont commercialisés dans les différents circuits. La vente aux particuliers concerne tous les espèces. Cependant, les poissons sont en général préparés pour la vente directe (éviscération, filetage,...).

**Figure 16 : Principaux circuits de commercialisation** (source enquête : ANDI).



## I.6 – Revenus et charges

### I.6.1 - Valeur des captures

Les valeurs des captures ont été obtenues en faisant le produit des volumes et des prix moyens par espèce, tels que déclarés par les répondants. C'est cette valeur qui a été finalement retenue comme leur chiffre d'affaires. En effet, les CA déclarés étaient souvent arrondis et souvent légèrement inférieurs à ce calcul, plus précis et représentatif.

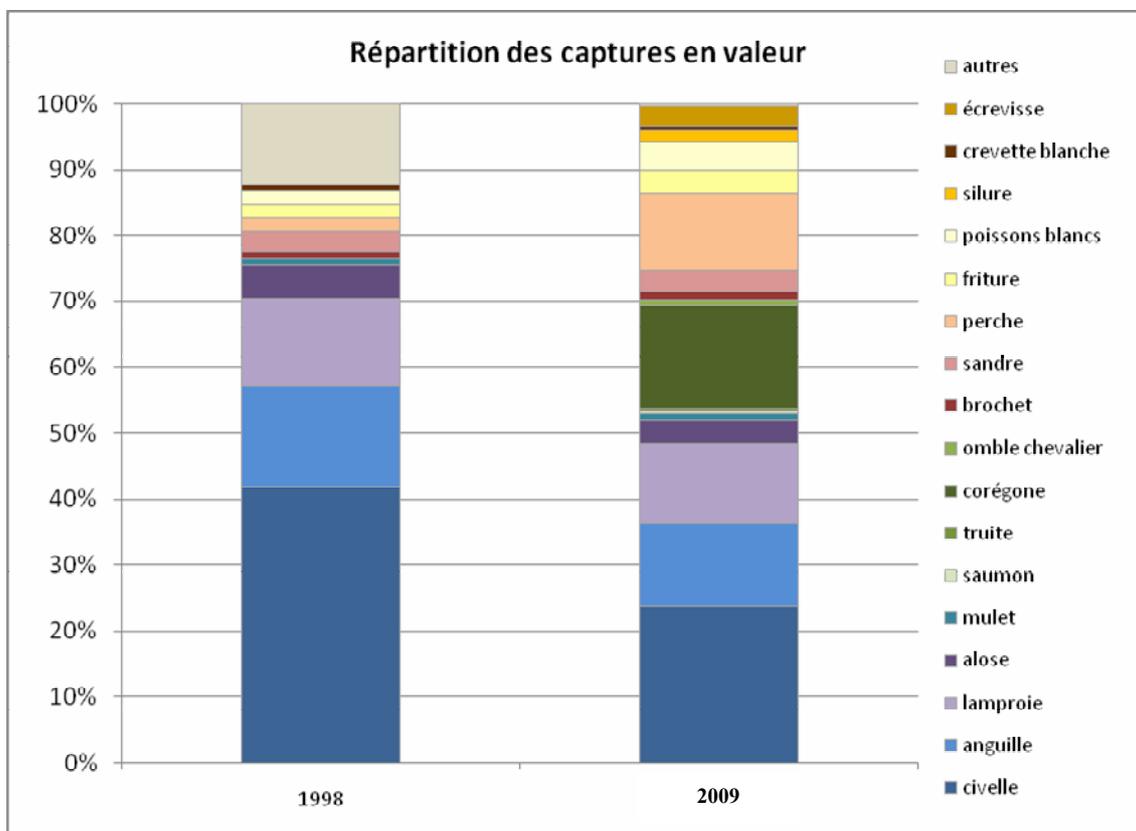
Les valeurs obtenues peuvent être comparées à celles de l'enquête de 1998 (figure 17 et tableau 8). Le chiffre d'affaires global est estimé à 10,5 millions d'euros, soit une moyenne de 26.700 € par entreprise, contre une moyenne de 23.800 € en 1996.

Le poids économique des espèces migratrices a diminué, passant de 75% à 52% de la valeur totale des captures. Cette baisse est surtout due à la civelle, dont la valeur a diminué de moitié. Cette espèce reste pourtant la première en valeur, avec un CA de 2,5 millions d'euros, soit près d'un quart du total.

D'un autre côté, la valeur des captures des espèces spécifiques des lacs alpins (corégone et perche) a considérablement augmenté. Ainsi la valeur de la perche a été multipliée par 4 (et les volumes par 3). Ceci peut s'expliquer par une succession récente d'années favorables sur le lac Léman et l'augmentation du nombre de pêcheurs professionnels.

Comme pour les volumes de captures, les valeurs du silure et de l'écrevisse deviennent significatives en 2009.

**Figure 17 : Répartition des captures en valeur par espèce en 1998** (source : L. Champion et Y. Perraudeau, 1998) **et 2009** (source : enquête ANDI).

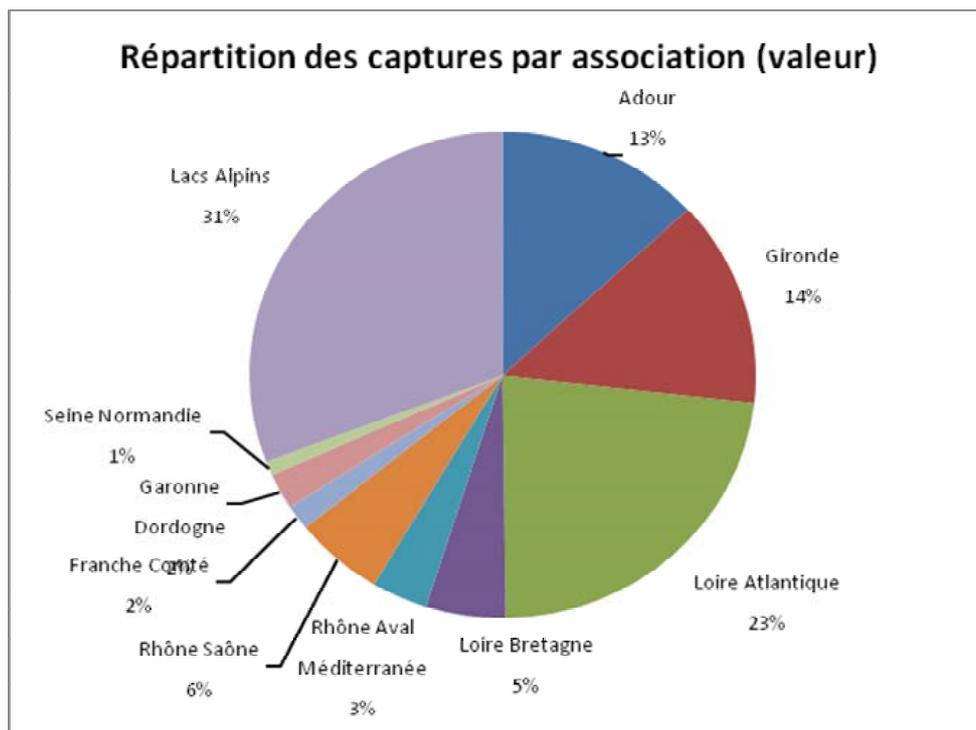


**Tableau 8: Valeurs par espèces en euros en 1998** (source : L. Champion et Y. Perraudeau, 1998) **et 2009** (source : enquête ANDI).

	1998	2009
civelle	5 750 000	2 503 255
anguille	2 100 000	1 314 557
lamproie	1 820 000	1 254 232
alose	700 000	374 170
mulet	140 000	98 823
saumon	-	27 538
truite	-	47 357
corégone	-	1 637 421
omble chevalier	-	81 039
brochet	140 000	156 774
sandre	420 000	329 839
perche	280 000	1 231 772
friture	280 000	362 210
poissons blancs	280 000	444 653
silure	-	182 904
crevette blanche	140 000	58 826
écrevisse	-	331 049
autres	1 680 000	32 582
<b>Toutes espèces</b>	<b>13 730 000</b>	<b>10 469 001</b>

Les contributions des associations à la valeur totale des captures ne correspondent pas à celles des captures en volume. Ainsi, l'Adour représente seulement 2% des prises et 13% de la valeur, en raison de la prépondérance de la civelle dans ses captures. Les lacs alpins totalisent 41% des volumes, qui ne représentent que 34% de la valeur. Par contre, la répartition des valeurs des autres associations est du même ordre de grandeur que celle de leurs prises.

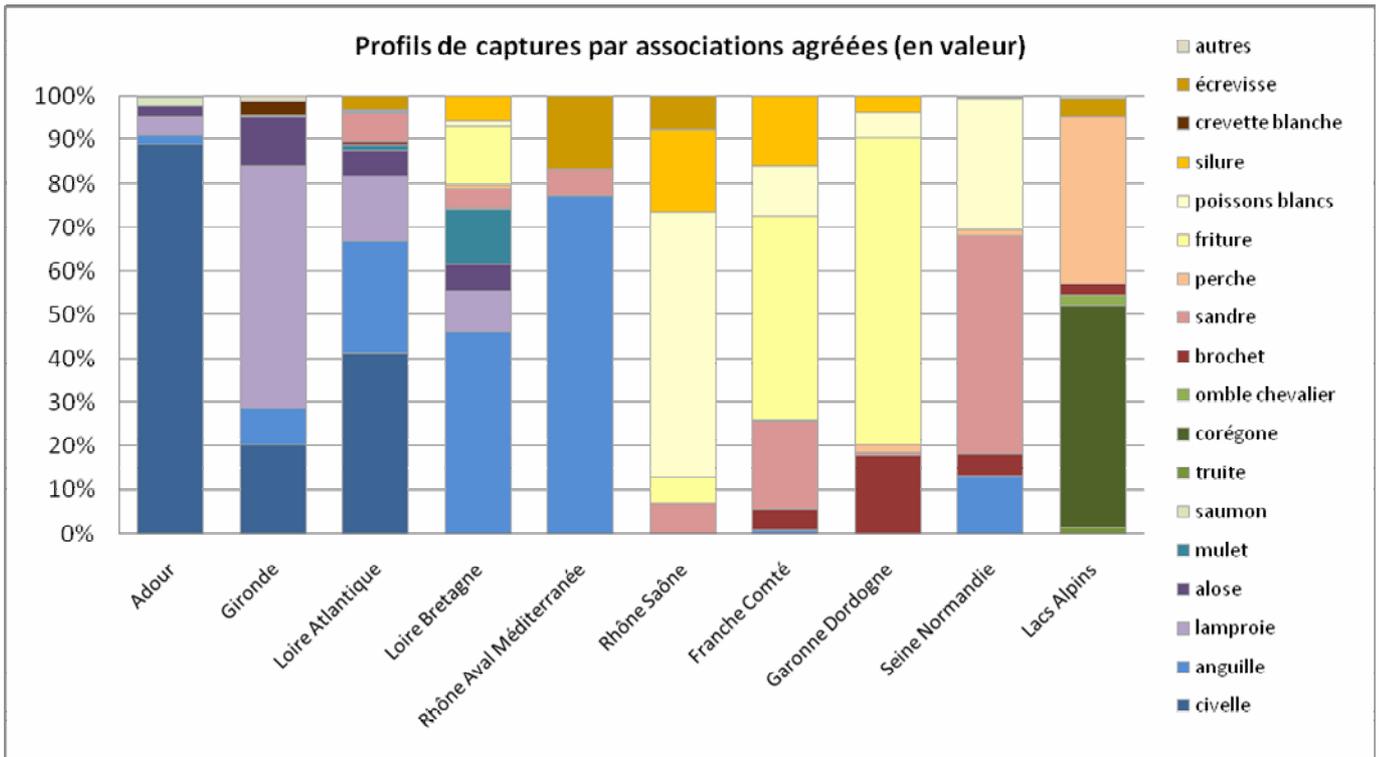
**Figure 18 : Répartition des captures en valeur par association agréée** (source : enquête ANDI).



Les profils de captures en valeurs des associations sont similaires aux profils en volume (figure 19, page suivante).

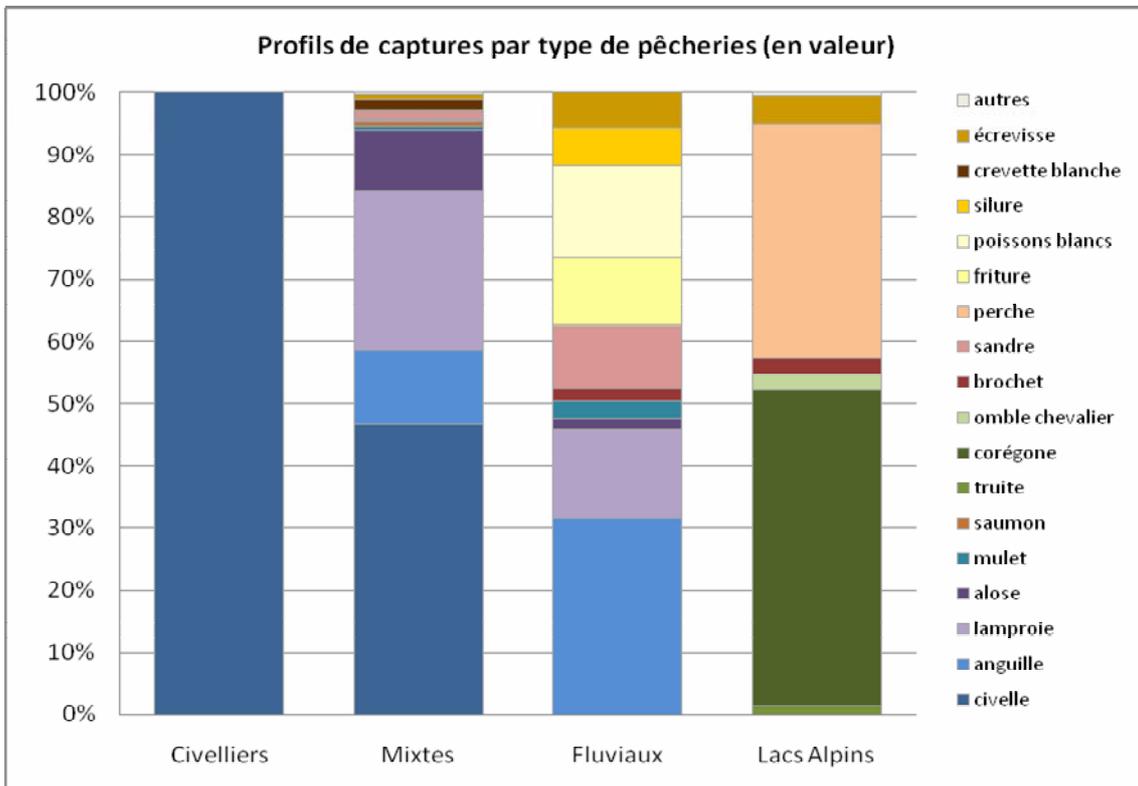
On retrouve les mêmes regroupements : Adour, Gironde et Loire Atlantique d'une part, Rhône-Saône, Franche-Comté, Garonne Dordogne et Seine Normandie d'une autre, avec un profil intermédiaire pour Loire Bretagne et des profils spécifiques pour Rhône Aval Méditerranée et Lacs Alpains. Il faut cependant noter l'importance de la civelle dans les 3 premières associations, notamment pour l'Adour, où elle représente près de 90% du CA.

Figure 19 : Profils de captures en valeur par association agréée (source : enquête ANDI).



De la même façon, les profils des captures en valeur par types de pêcherie (figure 20) sont similaires aux profils en volume. La civelle représente 47% de la valeur pour les mixtes, alors qu'elle ne compte que pour 2% des volumes.

Figure 20 : Profils de captures en valeur par type (source : enquête ANDI).



**Tableau 9 : Valeurs par espèces en euros par types de pêche** (source : enquête ANDI).

	Civelliers	Mixtes	Fluviaux	Lacs Alpains
civelle	936 344	1 530 911	0	0
anguille	0	387 612	926 946	0
lamproie	0	835 283	418 949	0
alose	0	324 166	50 004	0
mulet	0	16 697	82 126	0
saumon	0	27 538	0	0
truite	0	3 764	0	43 593
corégone	0	0	0	1 637 421
omble chevalier	0	0	0	81 039
brochet	0	6 694	57 563	80 967
sandre	0	39 147	290 692	0
perche	0	0	10 087	1 220 310
friture	0	0	316 353	0
poissons blancs	0	6 534	434 270	0
silure	0	514	179 984	0
crevette blanche	0	58 826	0	0
écrevisse	0	22 250	164 675	144 124
autres	0	14 697	0	17 886
<b>Toutes espèces</b>	<b>936 344</b>	<b>3 274 631</b>	<b>2 931 649</b>	<b>3 225 339</b>

Contrairement aux volumes de captures, ce sont les mixtes qui sont les premiers contributeurs à la valeur totale, toujours en raison de la valeur importante de la civelle (tableau 9). Pour les fluviaux, l'anguille représente 21% de la valeur (contre 14% des captures). C'est pourtant ce type de pêche qui est le moins dépendant d'une espèce, les lacs alpins reposant sur le corégone et la perche.

### I.6.2 - Prix moyens

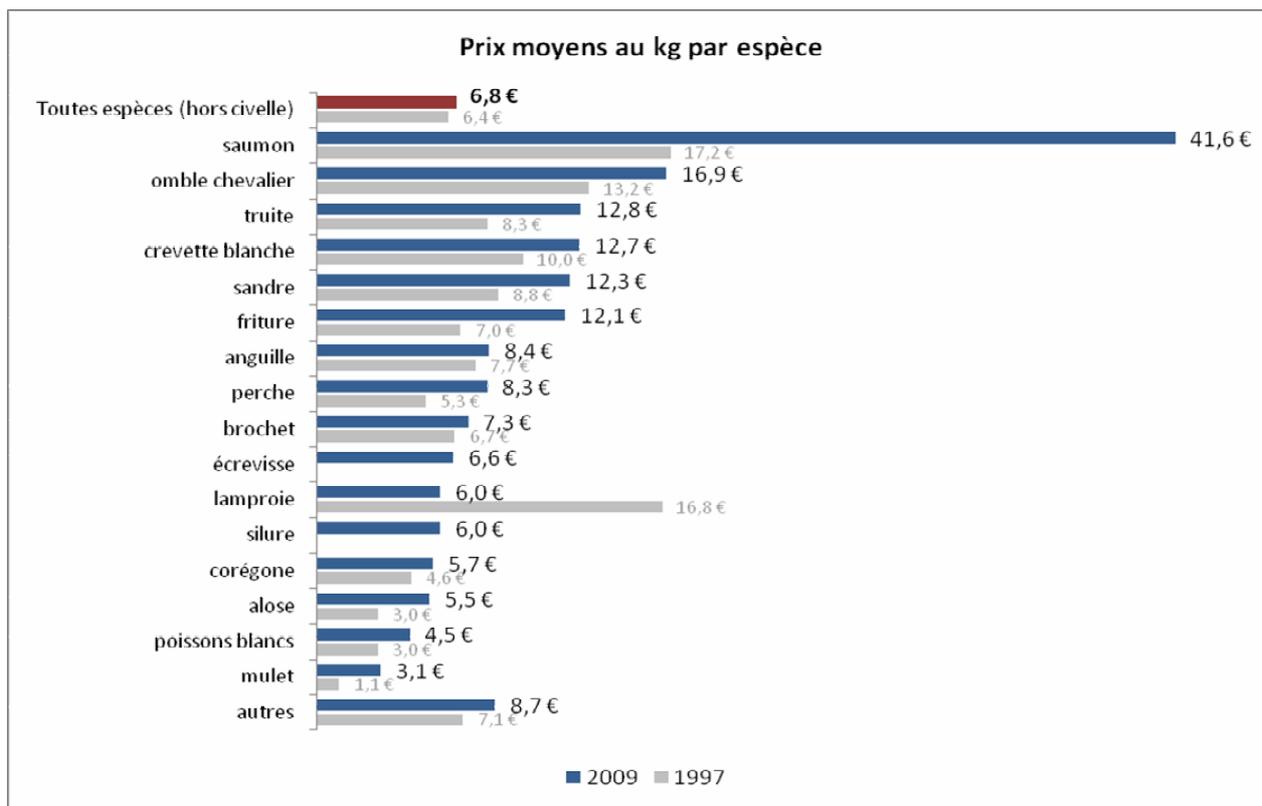
Les données de captures et de valeurs ont permis de déterminer un prix moyen par espèce (figure 21, page suivante). Le prix moyen de la civelle est de 322 €/kg. On constate une augmentation générale des prix par espèce depuis 1997, notamment pour le saumon (+140%), l'alose (+83%) et la friture (+72%). Seul le prix de la lamproie a baissé de 64%, alors que dans le même temps les captures de cette espèce ont doublé.

Le prix moyen toutes espèces confondues est de 8,8 €/kg (10,6 €/kg en 1997) et de 6,8 €/kg si on ne tient pas compte de la civelle.

Les espèces les mieux valorisées sont les salmonidés (saumon, omble chevalier, truite) ainsi que le sandre et la friture, qui sont principalement vendus à la restauration ou aux particuliers.

Les moins bien valorisées sont, d'une part, la lamproie et l'alose (effet d'engorgement du marché sur la dernière année, lié à de bonnes remontées en Loire) et d'autre part, le silure, les corégones, les poissons blancs et le mulet, espèces de moins bonne réputation, sinon de moindre valeur culinaire (marchés à travailler).

**Figure 21 : Prix moyens par espèce** (source : enquête ANDI).



Les civelliers valorisent mieux la civelle que la moyenne des pêcheurs, avec un prix de vente supérieur d'environ 10% (tableau 10). Le prix de vente moyen des mixtes bénéficie de l'influence du prix élevé de la civelle. En effet, sans prendre cette espèce en compte, le prix moyen des mixtes est très proche de celui de fluviaux et des lacs alpins, et de la moyenne globale de 6,8 €/kg.

**Tableau 10 : Prix de vente moyens par types de pêcherie** (source : enquête ANDI).

Pêcherie	Prix moyen (€/kg)
Civelliers	353,7
Mixtes	12,8 (7€/kg hors civelle)
Fluviaux	6,7
Lacs alpins	6,7

### I.6.3 – Chiffres d'affaires et charges

Les données de C.A. et de charges ont été extrapolées à l'ensemble de la population à partir des données moyennes des répondants sur la base d'une typologie (voir annexe), et il a été possible de déterminer un niveau de charges moyen global et sa répartition selon les principaux postes.

Les impôts n'ont pas été pris en compte, cette rubrique ayant été insuffisamment renseignée.

Les analyses sont détaillées dans les chapitres qui suivent pour chaque association agréée, mais aussi en fonction du niveau d'activité des pêcheurs professionnels et des quatre types de pêcherie.

### 1.6.3.1. Analyse par association

Le chiffre d'affaires moyen national en vente de poisson apparaît de l'ordre de 27 600€ par entreprise et de 34 100 € par ETP, avec un taux de charges moyen de 43% du CA (figure 22 et tableau 11). Il existe cependant de grandes disparités ; les lacs alpins et la Loire Atlantique dépassant les 40 000€ de CA par entreprise, alors que ceux de l'Adour et de Garonne Dordogne sont inférieurs à 15 000 €, ce qui peut être relié aux différences d'activité entre associations. Les CA/ETP suivent les mêmes variations, sauf en Adour, où le CA/ETP est très élevé, toujours à cause du prix élevé de la civelle.

Figure 22 : Charges, CA et CA/ETP moyens par associations agréées (source : enquête ANDI).

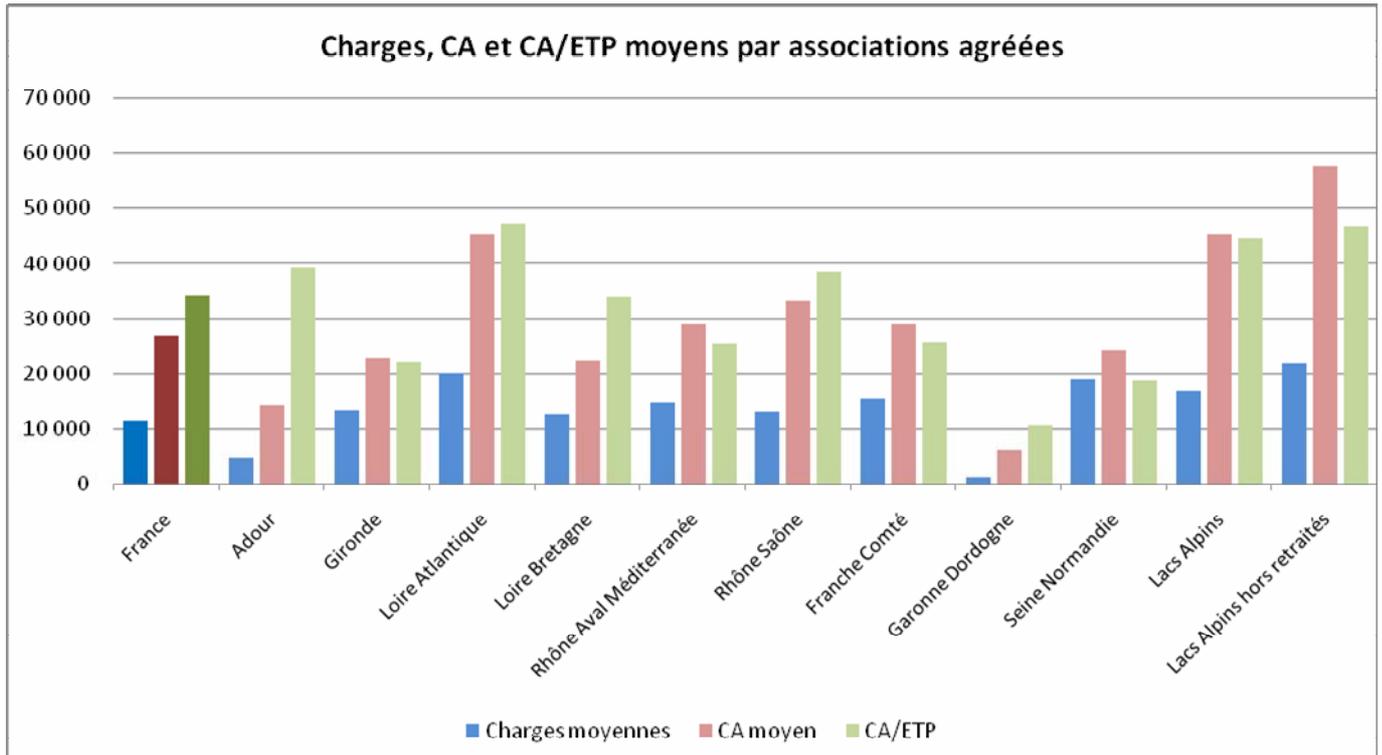
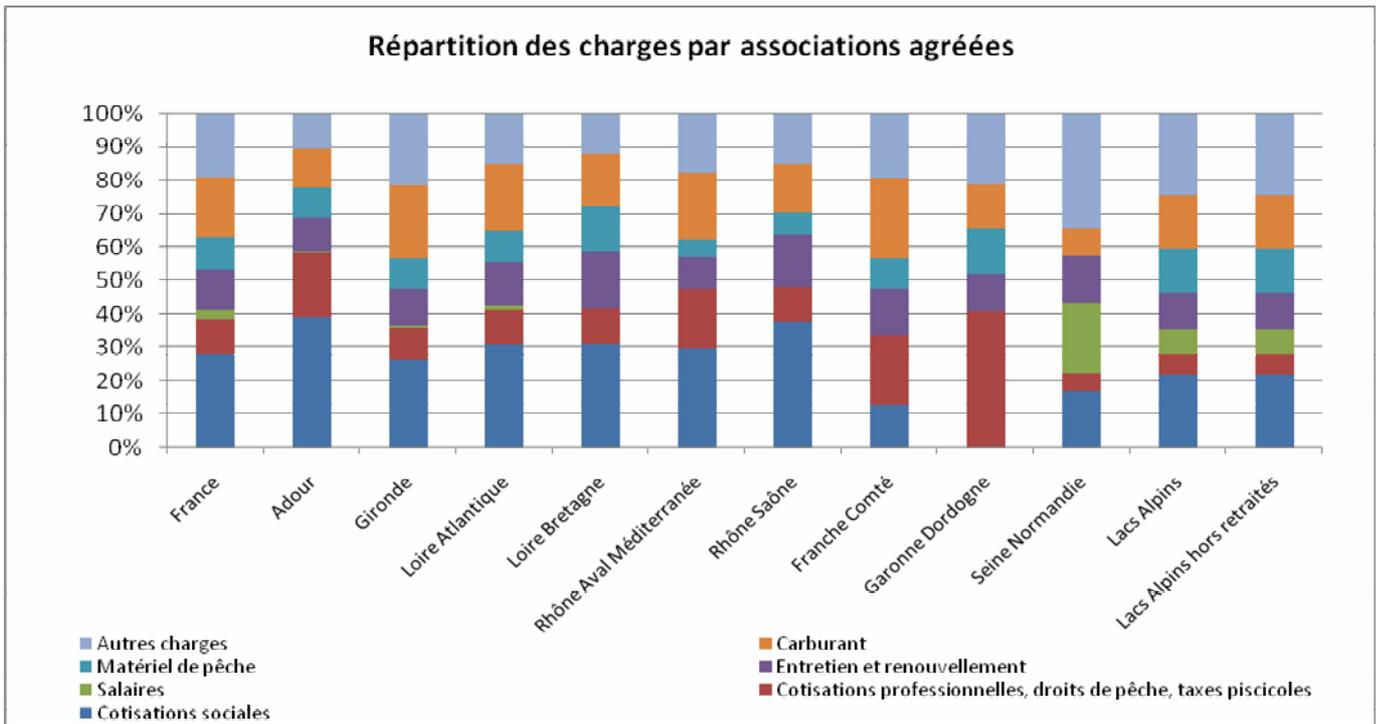


Tableau 11 : Charges et CA moyens, rapports charges/CA et CA/ETP par associations agréées (source : enquête ANDI).

	CA moyen	Charges moyennes	Charges/CA (avant impôts)	CA/ETP
<b>Adour</b>	14 114 €	4 658 €	33%	39 322 €
<b>Gironde</b>	22 831 €	13 242 €	58%	22 048 €
<b>Loire Atlantique</b>	45 427 €	19 988 €	44%	47 248 €
<b>Loire Bretagne</b>	22 235 €	12 674 €	57%	33 900 €
<b>Rhône Aval Méditerranée</b>	28 831 €	14 704 €	51%	25 432 €
<b>Rhône Saône</b>	33 349 €	13 006 €	39%	38 332 €
<b>Franche Comté</b>	28 844 €	15 287 €	53%	25 639 €
<b>Garonne Dordogne</b>	5 950 €	1 071 €	18%	10 578 €
<b>Seine Normandie</b>	24 288 €	18 945 €	78%	18 683 €
<b>Lacs Alpains</b>	45 427 €	16 808 €	37%	44 642 €
<b>Lacs Alpains hors retraités</b>	57 604 €	21 890 €	38%	46 679 €
<b>France</b>	<b>26 683 €</b>	<b>11 474 €</b>	<b>43%</b>	<b>34 107 €</b>

Le principal poste de charge correspond aux cotisations sociales (28% des charges hors impôts), et ce dans presque toutes les associations (figure 23 et tableau 12), suivies par le carburant pour les navires et les véhicules professionnels (18%). Les profils de répartition des charges sont similaires d'une association à une autre, sauf en ce qui concerne les salaires. En effet l'emploi d'un salarié ne concerne que quelques entreprises de taille importante, plus fréquentes dans les lacs alpins.

**Figure 23 : Répartition des charges par association agréée** (source : enquête ANDI).



**Tableau 12 : Répartition des charges par associations agréées** (source : enquête ANDI).

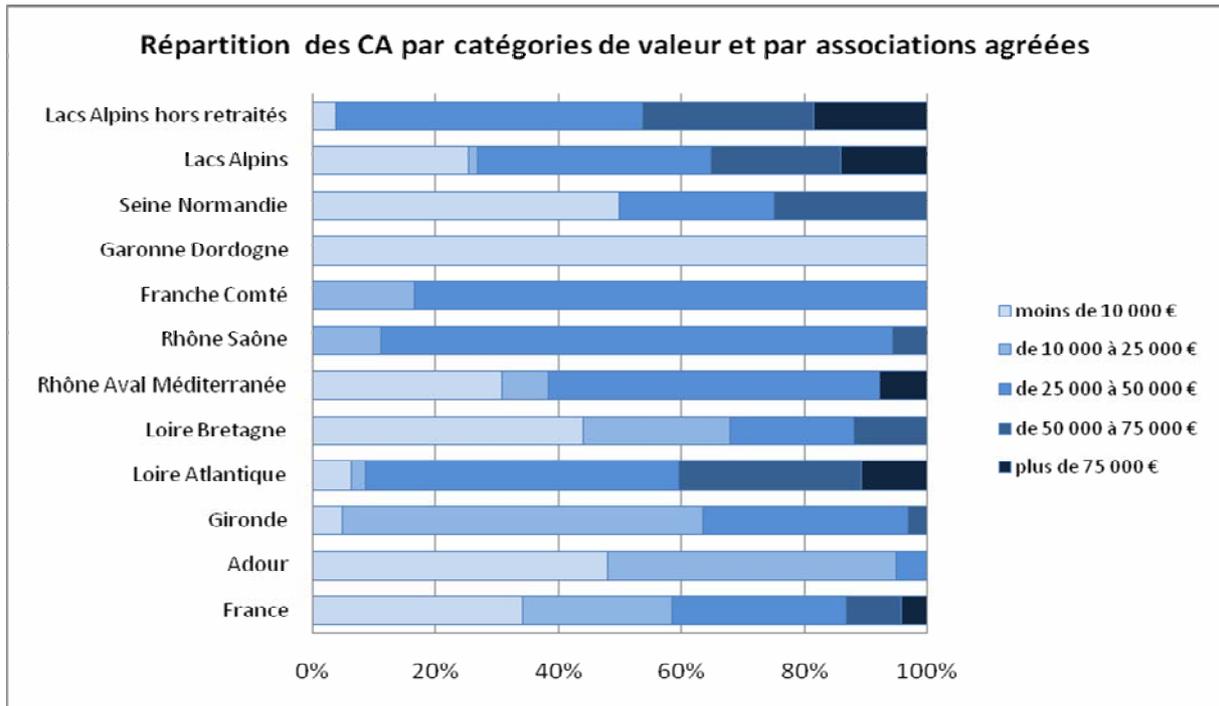
	Cotisations sociales	Cotisations professionnelles, droits de pêche, taxes piscicoles	Salaires	Entretien et renouvellement	Matériel de pêche	Carburant	Autres charges
<b>Adour</b>	39%	19%	0%	10%	9%	12%	10%
<b>Gironde</b>	26%	10%	1%	11%	9%	22%	22%
<b>Loire Atlantique</b>	31%	10%	2%	13%	9%	20%	15%
<b>Loire Bretagne</b>	31%	11%	0%	17%	14%	15%	12%
<b>Rhône Aval Méditerranée</b>	30%	18%	0%	9%	5%	21%	17%
<b>Rhône Saône</b>	38%	11%	0%	16%	6%	15%	15%
<b>Franche Comté</b>	13%	21%	0%	14%	9%	24%	19%
<b>Garonne Dordogne</b>	0%	41%	0%	11%	14%	13%	21%
<b>Seine Normandie</b>	17%	5%	21%	14%	0%	8%	34%
<b>Lacs Alpains</b>	22%	6%	7%	11%	13%	16%	24%
<b>Lacs Alpains hors retraités</b>	22%	6%	7%	11%	13%	16%	24%
<b>France</b>	<b>28%</b>	<b>11%</b>	<b>3%</b>	<b>12%</b>	<b>10%</b>	<b>18%</b>	<b>19%</b>

Une façon de limiter les charges, évoquée par les professionnels, consiste à ne pas remplacer le matériel de pêche. On constate ainsi des investissements plus faibles

voir nuls dans les associations touchées par des interdictions de commercialisation : Rhône Aval Méditerranée, Rhône Saône, Seine Normandie.

La répartition des CA par classe montre que la majorité des entreprises se situent sous les 25 000 € de CA. Ceci est surtout vrai en Garonne Dordogne, Adour, Seine Normandie et Loire Bretagne. Seuls 4% des entreprises dépassent 75 000 € de CA, les deux tiers d'entre elles étant sur les lacs alpins.

**Figure 24 : Répartition des CA par catégories de valeur et par associations agréées** (source : enquête ANDI).



### 1.6.3.2 – Analyse par niveau d'activité

Les pêcheurs ayant répondu à l'enquête ANDI ont été séparés en deux groupes en fonction de leur niveau d'activité :

- 1- Les « Plein Temps » qui n'exercent pas d'autre profession que la pêche professionnelle (81 individus).
- 2- Les « Pluriactifs » qui ont une autre source de revenus que la pêche (50 individus). Dans ce groupe, on peut séparer ceux qui pêchent la civelle des autres, le prix de vente de la civelle étant très élevé, il affecte la pertinence des comparaisons.

Pour les pêcheurs à plein temps, le CA moyen s'élève à près de 43 400 € par entreprise et 37 100 € par ETP. Les charges et le CA des pêcheurs à plein temps sont évidemment supérieurs à ceux de des pluriactifs, mais c'est également le cas pour le CA/ETP, surtout lorsqu'on ne considère que les pluriactifs qui ne pêchent pas la civelle. Il y a alors un écart de 35% entre les deux groupes (figure 25 et tableau 13). On constate par ailleurs que le rapport charges/CA est beaucoup plus élevé chez les pluriactifs hors civelliers. Il y a donc un niveau de charges fixes minimal, qui ne dépend pas du niveau d'activité. Par exemple, les cotisations professionnelles et les droits de pêche sont identiques pour pêcheurs à plein temps et pluriactifs.

Figure 25 : Charges, CA et CA/ETP moyens par niveaux d'activité (source : enquête ANDI).

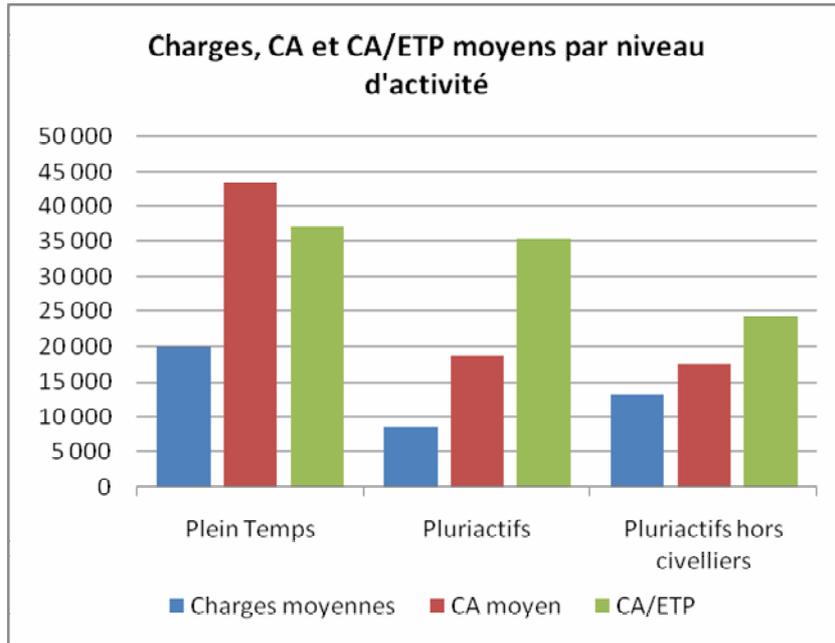
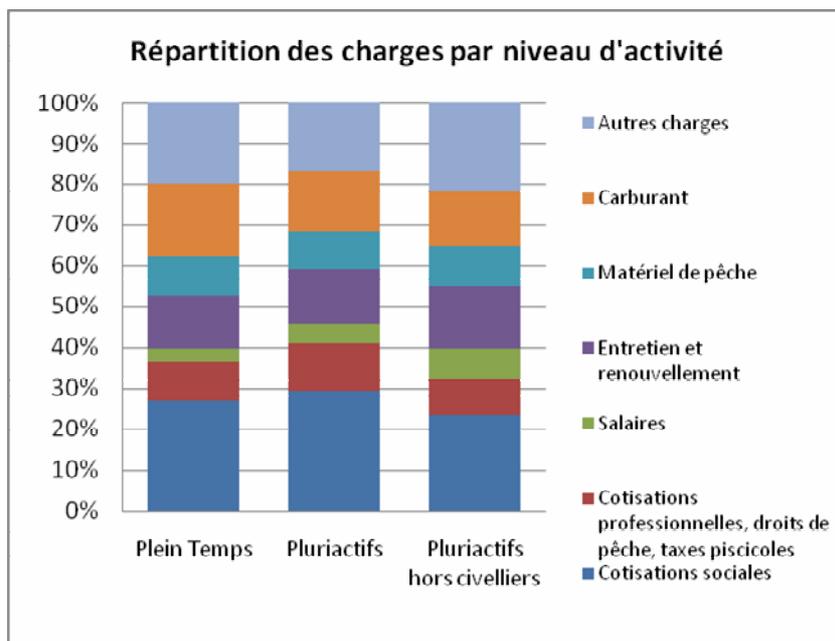


Tableau 13 : Charges et CA moyens, rapports charges/CA et CA/ETP par niveaux d'activité (source : enquête ANDI).

	CA moyen	Charges moyennes	Charges/CA (avant impôts)	CA/ETP
<b>Plein Temps</b>	43 391 €	19 817 €	46%	37 110 €
<b>Pluriactifs</b>	18 665 €	8 570 €	46%	35 364 €
<b>Pluriactifs hors civelliers</b>	17 604 €	13 289 €	75%	24 366 €

La répartition des charges ne montre pas de différence notable selon le niveau d'activité (graphique 26 et tableau 14).

Figure 26 : Répartition des charges par niveaux d'activité (source : enquête ANDI).

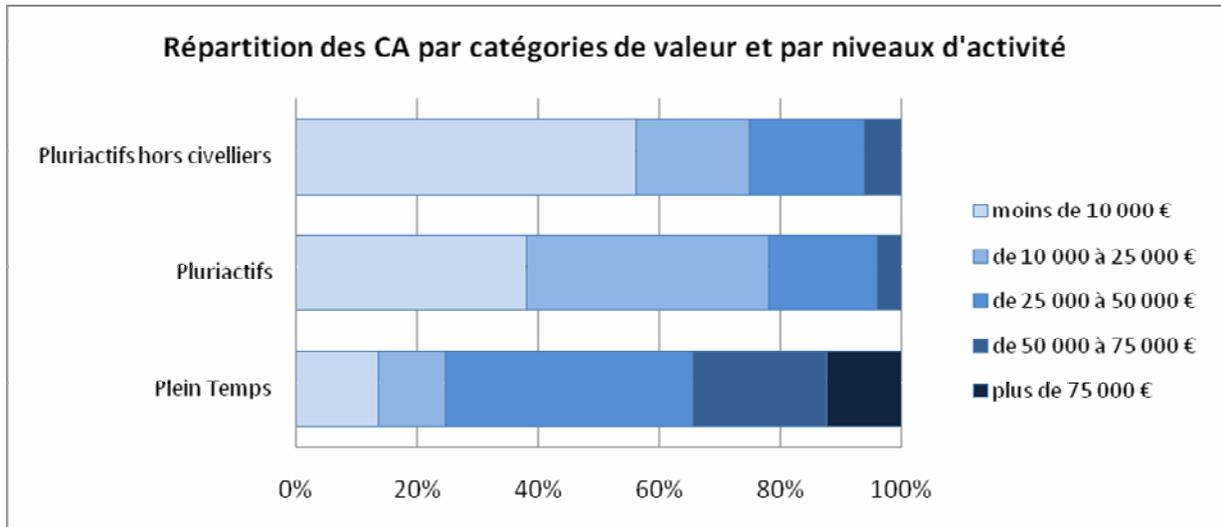


**Tableau 14 : Répartition des charges par niveaux d'activité** (source : enquête ANDI).

	Cotisations sociales	Cotisations professionnelles, droits de pêche, taxes piscicoles	Salaires	Entretien et renouvellement	Matériel de pêche	Carburant	Autres charges
<b>Plein Temps</b>	27%	9%	3%	13%	10%	18%	20%
<b>Pluriactifs</b>	29%	12%	5%	14%	9%	15%	17%
<b>Pluriactifs hors civelliers</b>	23%	9%	8%	16%	10%	13%	22%

La répartition de CA est, logiquement, bien différente entre les pluriactifs et les pêcheurs à plein temps : 78% des pluriactifs ont un CA inférieur à 25 000€, alors que 63 % des plein temps se situent entre 25 et 75 000€.

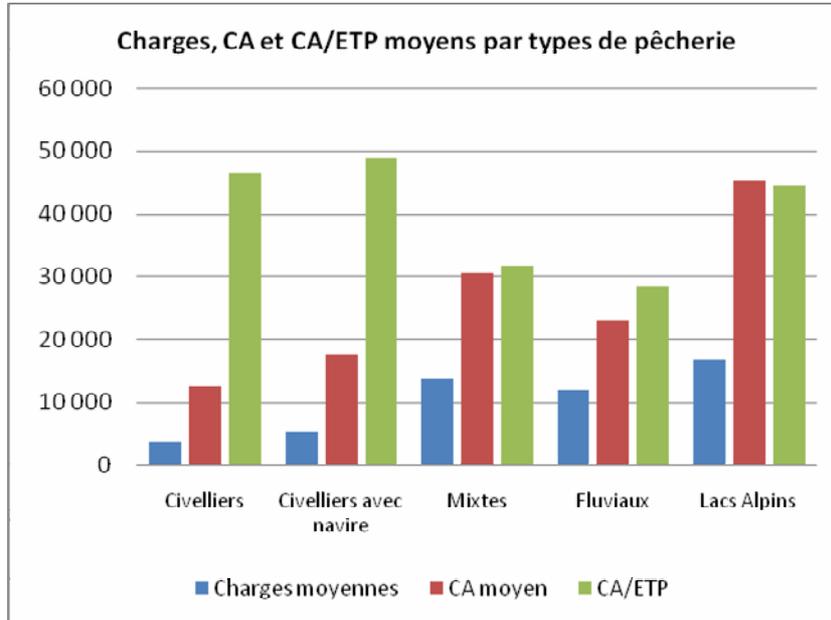
**Figure 27 : Répartition des CA par catégories de valeur et par niveaux d'activité** (enquête ANDI)



### I.6.3.3 – Analyse par types de pêche

La comparaison des charges et CA entre types de pêche confirme que les entreprises des lacs alpins ont les plus forts CA, bien que les CA/ETP des civelliers soient plus importants (figure 28 et tableau 15). Les mixtes ont des CA par entreprise et par ETP supérieurs à ceux des fluviaux, toujours grâce à la bonne valorisation des civelles.

**Figure 28 : Charges, CA et CA/ETP moyens par types de pêche** (source : enquête ANDI).



**Tableau 15 : Charges et CA moyens, rapports charges/CA et CA/ETP par types de pêche** (source : enquête ANDI).

	CA moyen	Charges moyennes	Charges/CA (avant impôts)	CA/ETP
<b>Civelliers</b>	12 653 €	3 796 €	30%	46 642 €
<b>Civelliers avec navire</b>	17 542 €	5 263 €	30%	48 901 €
<b>Mixtes</b>	30 604 €	13 772 €	45%	31 770 €
<b>Fluviaux</b>	23 185 €	12 056 €	52%	28 453 €
<b>Lacs Alpains</b>	45 427 €	16 808 €	37%	44 642 €

Les cotisations sociales sont le poste de charge le plus important quel que soit le type de pêche, suivies par le carburant (figure 29 et tableau 16, page suivante). La part importante du carburant pour les civelliers correspond surtout à de faibles dépenses pour le matériel de pêche et à un niveau de charges global peu élevé.

Le carburant est un poste de charges important, car il sert aussi bien à alimenter les navires que les véhicules. Or certains pêcheurs, surtout parmi les fluviaux, ont des lots très dispersés et font donc parfois de longs trajets pour rejoindre leurs zones de pêche.

La répartition des CA par catégories de valeur confirme que les pêcheurs des lacs alpins sont plus fréquemment dans les hautes tranches (73% au-delà de 25.000 €). 37% des mixtes se situent entre 25 et 50 000 € alors que 58% des fluviaux et 93% des civelliers sont sous les 25 000 €.

Figure 29 : Répartition des charges par types de pêche (source : enquête ANDI).

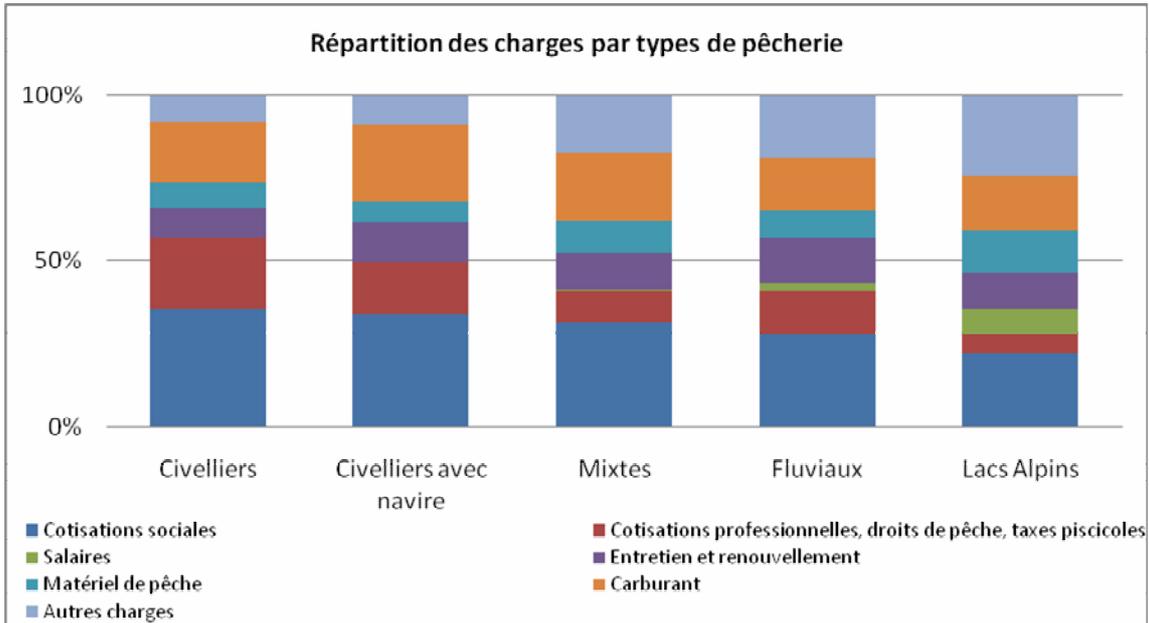
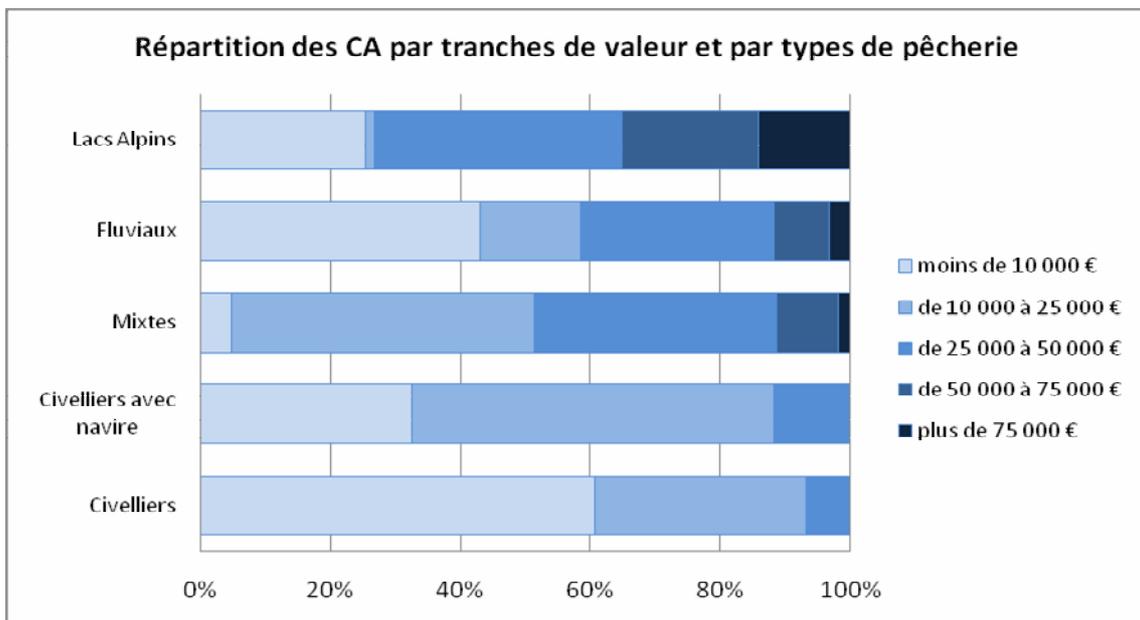


Tableau 16 : Répartition des charges par types de pêche (source : enquête ANDI).

	Cotisations sociales	Cotisations professionnelles, droits de pêche, taxes piscicoles	Salaires	Entretien et renouvellement	Matériel de pêche	Carburant	Autres charges
<b>Civelliers</b>	35%	21%	0%	9%	7%	18%	8%
<b>Civelliers avec navire</b>	34%	16%	0%	12%	7%	23%	9%
<b>Mixtes</b>	31%	10%	0%	11%	10%	21%	17%
<b>Fluviaux</b>	28%	13%	2%	14%	8%	16%	19%
<b>Lacs Alpains</b>	22%	6%	7%	11%	13%	16%	24%

Figure 30 : Répartition des CA par catégories de valeur et par types de pêche (source : ANDI).



### I.6.4 – Emprunts

Environ un tiers des pêcheurs professionnels ayant répondu à l'enquête ANDI ont un emprunt en cours (tableau 17), pour un montant moyen de près de 39 000€, allant de 5 000€ à 150 000€. Les pêcheurs ayant réalisé un emprunt sont à 80% des pêcheurs à plein temps. Ces emprunts servent généralement à financer un véhicule ou des installations à terre comme un laboratoire de transformation.

**Tableau 17 : Principales caractéristiques des emprunts réalisés par les pêcheurs fluviaux professionnels (source : enquête ANDI).**

Fréquence	Montant moyen	Durée moyenne	Ancienneté moyenne
34%	38 760 €	8,2 ans	3,4 ans

### I.7 – Equipements

Les principaux équipements dont disposent les pêcheurs professionnels sont leurs navires, leurs filets et engins de pêche, leurs installations à terre (locaux, laboratoire de transformation, viviers,...) et leurs véhicules.

Les estimations de valeurs ont été réalisées à partir des réponses à l'enquête ANDI.

#### I.7.1 - Navires et moteurs

La comparaison entre les résultats de l'enquête ANDI et de l'enquête CONAPPED a permis de constater que les répondants à l'enquête ANDI ont été plus exhaustifs en ce qui concerne les navires. Ils ont mentionné même leur plus petites embarcations avec des moteurs moins puissants, d'où un nombre de bateaux par pêcheur plus important pour l'enquête ANDI et une longueur et une puissance moyenne plus faible (tableau 18 et figure 31, page suivante).

L'enquête CONAPPED ayant cependant plus de répondants, ce sont les résultats de cette enquête qui ont été retenus pour les données concernant les longueurs et les puissances moyennes des navires. Les données obtenues pour les deux enquêtes sont par ailleurs très proches des données enregistrées en 1997.

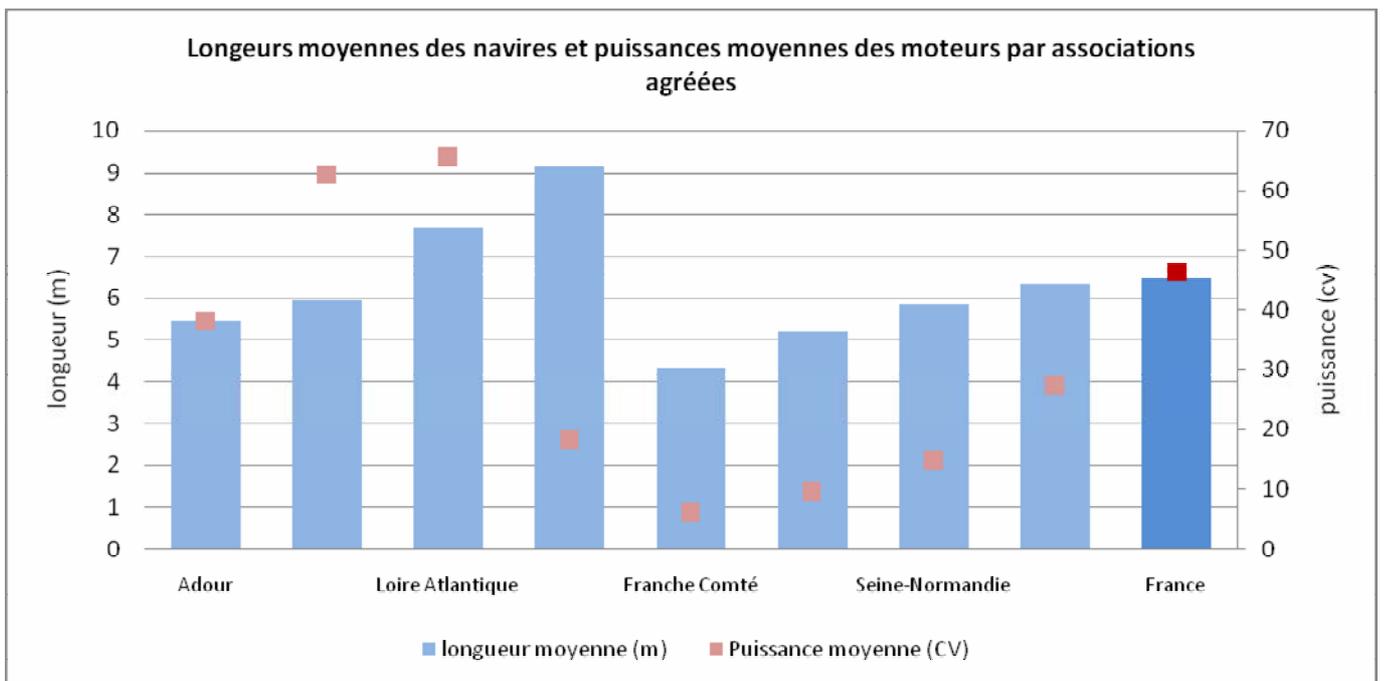
Le nombre de navires par pêcheur est plus élevé en Loire Bretagne, car les navires ne sont pas polyvalents et sont utilisés pour un type de pêche précis (les bateaux-dideau pour l'anguille d'avalaison par exemple). Ces bateaux traditionnels sont également assez grands, d'où une longueur moyenne plus importante dans cette association.

Les puissances de moteur sont supérieures en Gironde et en Loire Atlantique, c'est-à-dire là où les pêcheurs mixtes sont majoritaires. La puissance moyenne en Adour est presque deux fois inférieure, malgré une pratique importante de la pêche à la civelle. Les puissances sont nettement inférieures sur les zones correspondant aux cours moyens et amont des cours d'eau (Loire Bretagne, Seine Normandie, Garonne Dordogne et Franche Comté).

Tableau 18 : Principales caractéristiques des navires et moteurs (source : CONAPPED).

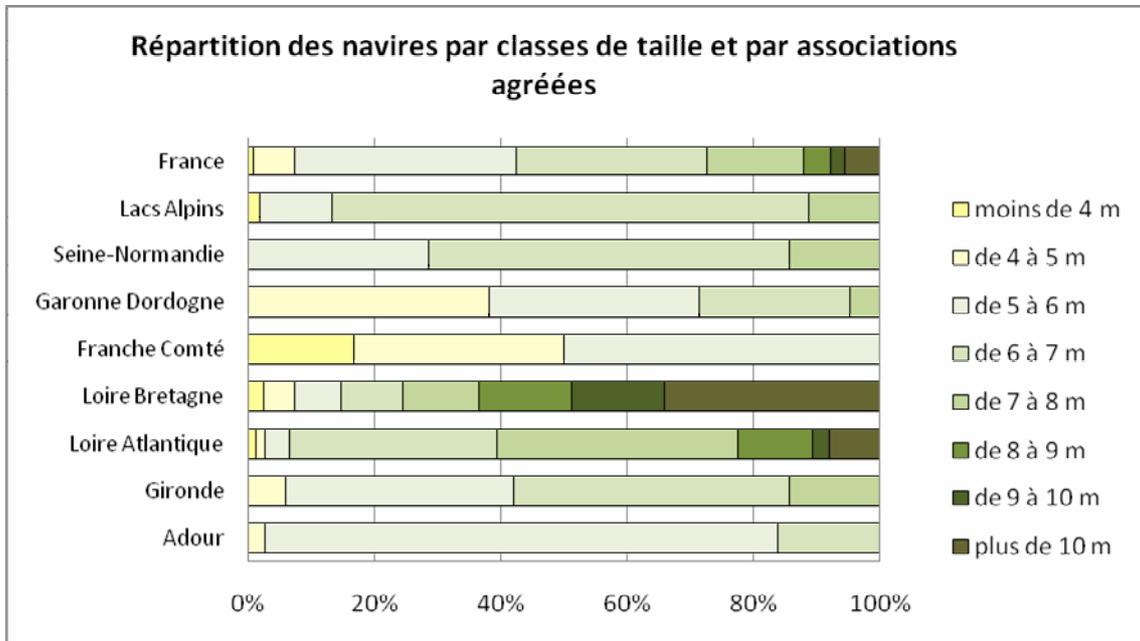
	Nombre de navires par pêcheur	Longueur moyenne (m)	Puissance moyenne (CV)
Adour	1,1	5,5	38,2
Gironde	2,4	5,9	62,7
Loire Atlantique	1,7	7,7	65,7
Loire Bretagne	2,9	9,1	18,2
Franche Comté	1,2	4,3	6,2
Seine-Normandie	1,4	5,9	14,8
Garonne Dordogne	1,3	5,2	9,7
Lacs Alpains	1,1	6,4	27,4
France	1,6	6,5	46,4
Enquête AND	2,0	6,4	39,8
1997	1,8	6,4	43,1

Figure 31 : Longueurs moyennes des navires et puissances moyennes des moteurs par association agréée (source : CONAPPED).



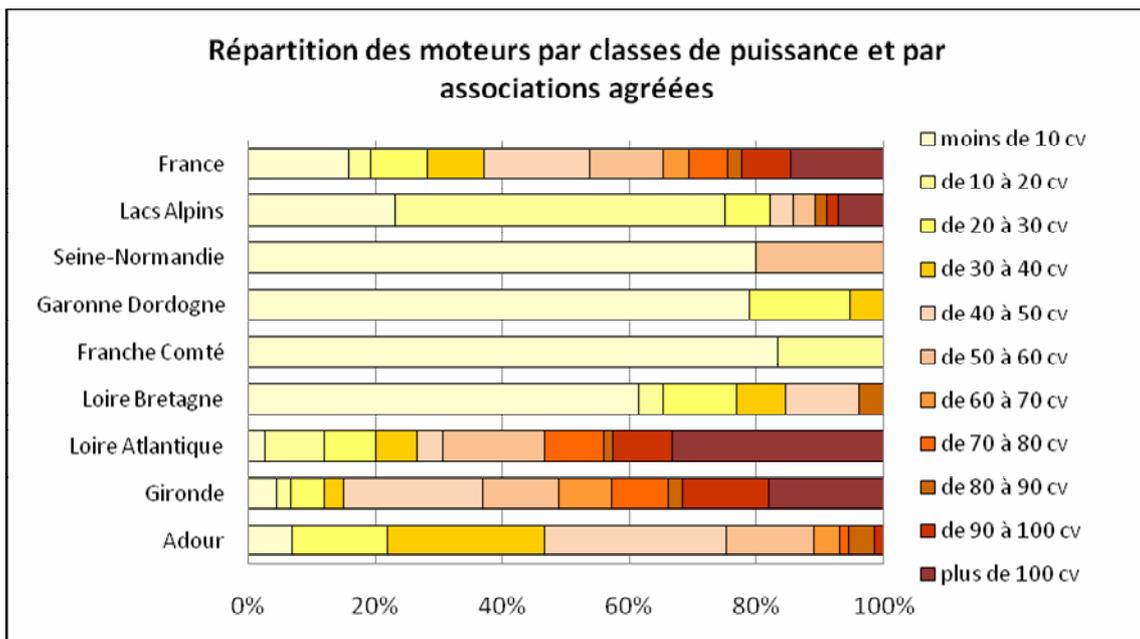
La taille des navires est à peu près homogène : environ 65% d'entre eux mesurent entre 5 et 7m, et seules la Loire Atlantique et la Loire Bretagne comptent de bateaux de plus de 8 m (figure 30, page suivante).

**Figure 32 : Répartition des navires par classes de taille et par association agréée (source : CONAPPED).**



Il existe d'avantage de variation dans la puissance de moteurs (figure 33). Loire Bretagne, Seine Normandie, Garonne Dordogne et Franche Comté se caractérisent par des moteurs de moins de 30 CV, alors que la Loire Atlantique et la Gironde ont 50% de moteurs de plus de 70 CV.

**Figure 33 : Répartition des moteurs par classe de puissance et par association agréée (source : CONAPPED).**



D'après les réponses à l'enquête ANDI, le prix moyen des navires est de 6 500 € environ, pour un âge moyen de 10,5 ans. Il existe de grandes disparités entre associations : le coût moyen va en effet de moins de 500 € en Garonne Dordogne à plus de 14 000 € en Loire Atlantique. Les acquisitions neuves et d'occasion sont assez bien réparties en moyenne, bien que les acquisitions en Seine Normandie, Garonne Dordogne, Franche Comté et dans les lacs alpins soient principalement en neuf, et majoritairement d'occasion en Loire Bretagne et en Rhône Saône.

**Tableau 19 : Prix, âges moyens et types d'acquisition des navires par associations agréées** (source : enquête ANDI).

	Prix moyen	Age moyen	Neuf	Occasion
<b>Adour</b>	3 574 €	12,1	58%	42%
<b>Gironde</b>	3 738 €	12,7	49%	51%
<b>Loire Atlantique</b>	14 118 €	10,6	56%	44%
<b>Loire Bretagne</b>	1 213 €	7,9	28%	72%
<b>Rhône Aval Méditerranée</b>	1 706 €	10,1	40%	60%
<b>Rhône-Saône</b>	1 000 €	6,0	0%	100%
<b>Franche Comté</b>	850 €	5,7	83%	17%
<b>Garonne Dordogne</b>	375 €	3,6	83%	17%
<b>Seine-Normandie</b>	2 625 €	7,1	90%	10%
<b>Lacs Alpains</b>	9 294 €	11,5	67%	33%
<b>France</b>	<b>6 483 €</b>	<b>10,5</b>	<b>54%</b>	<b>46%</b>

Le prix moyen des moteurs est de 3 300 € environ, pour un âge moyen de 6,2 ans (tableau 20). Là encore on trouve des écarts importants entre associations, les zones estuariennes et aval des fleuves (Adour, Gironde, Loire Atlantique) ayant des prix moyen plus élevés (de 3 à 5 000€ environ), alors que les zones de cours moyens et amont des fleuves (Rhône Saône, Seine Normandie) ont des prix inférieurs à 1.000 €. Ces écarts de prix reflètent bien les écarts relevés sur les puissances de moteur. Environ deux tiers des moteurs sont achetés neufs, bien que certaines associations comme Loire Bretagne, Rhône Aval Méditerranée et Rhône Saône s'équipent surtout en occasion.

**Tableau 20 : Prix, âges moyens et types d'acquisition des moteurs par associations agréées** (source : enquête ANDI).

	Prix moyen	Age moyen	Neuf	Occasion
<b>Adour</b>	3 144 €	7,0	56%	44%
<b>Gironde</b>	3 220 €	7,7	76%	24%
<b>Loire Atlantique</b>	5 352 €	5,9	64%	36%
<b>Loire Bretagne</b>	1 499 €	7,4	37%	63%
<b>Rhône Aval Méditerranée</b>	1 470 €	5,5	33%	67%
<b>Rhône-Saône</b>	1 517 €	3,3	20%	80%
<b>Franche Comté</b>	971 €	3,3	57%	43%
<b>Seine-Normandie</b>	475 €	7,6	100%	0%
<b>Lacs Alpains</b>	3 828 €	3,4	92%	8%
<b>France</b>	<b>3 357 €</b>	<b>6,2</b>	<b>66%</b>	<b>34%</b>

### I.7.2 - Engins de pêche

Les principaux types d'engins de pêche utilisés par les pêcheurs professionnels sont les filets, droits ou trémails, les verveux, les nasses, et les tamis à civelles. Ces grandes catégories cachent une grande diversité dans les montages, les dimensions (maille, longueur,...), les matériaux utilisés,..., qui correspondent souvent à des spécificités locales.

Par exemple, les nasses regroupent les pièges traditionnels à anguille en bois et les grandes cages métalliques à perches des lacs alpins.

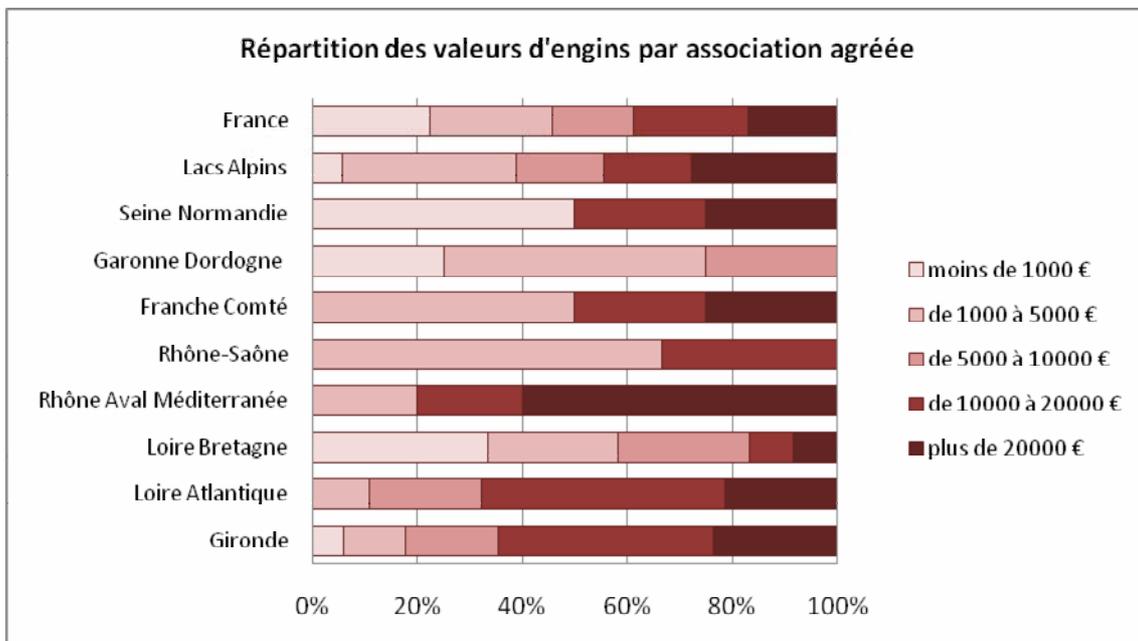
Ces différents engins peuvent être achetés montés entièrement, ou réalisés au moins en partie par les pêcheurs. Par exemple, ils peuvent acheter les nappes de filets et les ralingues, et les assembler, en général lors des périodes de moindre activité. Il faut aussi noter que les engins qui peuvent être réparés, comme les verveux, le sont.

En général, le matériel de pêche s'accumule au cours des années de pratique, et les pêcheurs les plus âgés disposent de stocks qu'ils sont souvent incapables de quantifier.

La valeur moyenne avancée par les répondants pour les engins de pêche est de 12 800 €, avec une fourchette allant de moins de 2 000 € en Franche Comté à plus de 30 000 € en Rhône Aval Méditerranée.

La répartition des valeurs d'engins montre également des disparités au sein des associations, (figure 34). Les valeurs sont globalement plus élevées en Gironde, Loire Atlantique et Rhône Aval Méditerranée, et plus faibles en Loire Bretagne et Garonne Dordogne.

**Figure 34 : Répartition des valeurs d'engins de pêche par catégories de valeur et par associations agréées** (source : enquête ANDI).



### I.7.3 - Locaux et installations

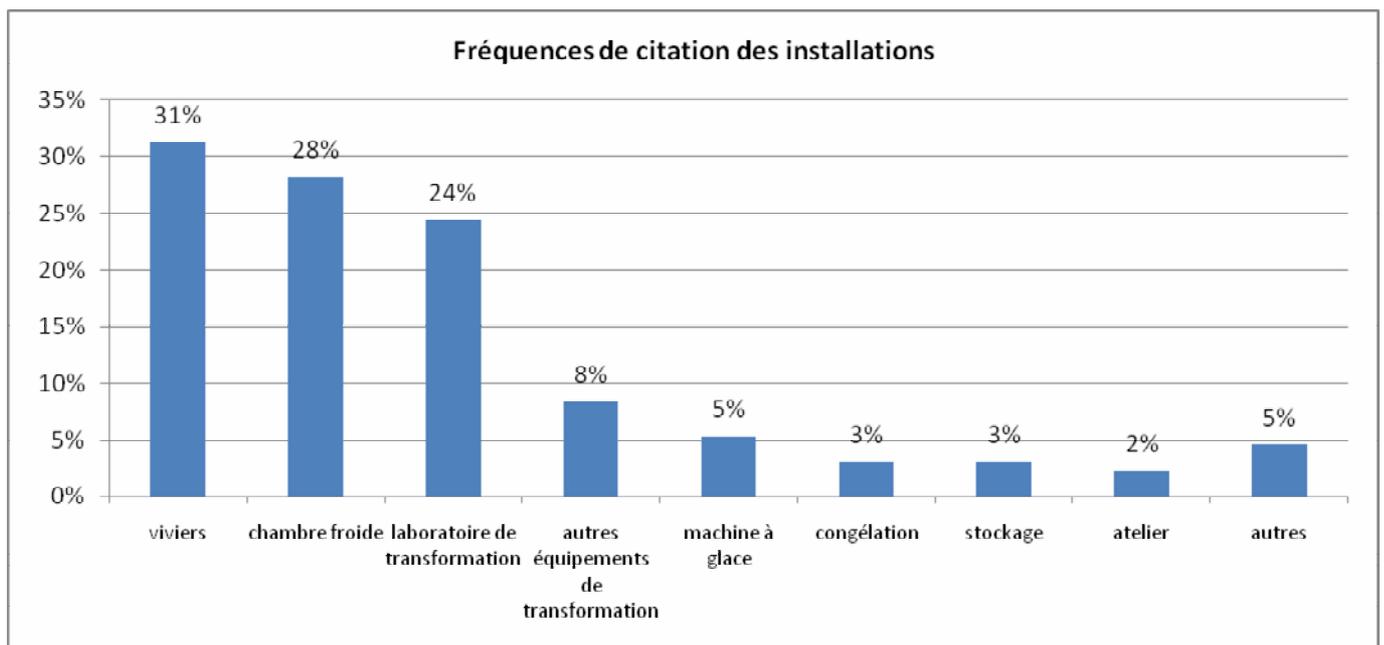
Les pêcheurs disposent souvent d'installations à terre pour stocker leur matériel et leurs prises, ou pour transformer le poisson.

Les viviers sont les installations le plus souvent citées : 31% des répondants à l'enquête déclarent en posséder, contre 28% en 1996 (figure 33). Ils servent à stocker le poisson vivant (civelles, anguilles, lamproies, poissons blancs), et peuvent être fixes ou servir au transport.

Environ 24% des répondants déclarent également disposer d'un laboratoire de transformation, contre 6% en 1996. Un laboratoire de transformation comprend généralement plusieurs équipements (chambre froide, tables en inox, machine à glace, écailleuse, balance électronique, unité de cuisson, de congélation, de conditionnement, fumoir,...). Ceux-ci peuvent avoir été déclarés individuellement ou compris dans le terme générique de laboratoire de transformation. Les fréquences de citations de ces équipements sont donc probablement sous-estimées.

Quelques pêcheurs possèdent par ailleurs des équipements destinés à faciliter le port de charges lourdes : grue de livraison, monte-charge.

**Figure 35 : Principaux types d'installations des pêcheurs fluviaux professionnels** (source : enquête ANDI).



Près de la moitié des pêcheurs disposent d'un local dédié à leur activité, qui peut avoir deux fonctions principales : servir de lieu de stockage du matériel et d'atelier, ou abriter un laboratoire de transformation (tableau 21). Le local de pêche fait souvent partie de l'habitation (garages, sous-sols ou dépendances aménagés), et son coût reste difficile à isoler. Le prix moyen estimé, sur la base de nos enquêtes, est de l'ordre de 70 000 €, pour une surface de 82 m<sup>2</sup>.

L'association la mieux équipée est celle des lacs alpins, en raison de la place importante de la vente à la restauration, et d'un mouvement de mise aux normes sanitaires engagé dès les années 1990 (L. Champion et Y. Perraudeau). Tous les pêcheurs ne sont cependant pas propriétaires de leurs locaux. Certains les louent. C'est notamment

le cas sur le lac Léman, où les laboratoires de transformations sont souvent utilisés par le propriétaire et un ou deux pêcheurs locataires. Le coût de l'investissement et la difficulté de trouver du foncier disponible rendent en effet l'acquisition d'un tel équipement presque impossible pour un jeune pêcheur.

Depuis 1997, les investissements dans des outils de transformation se sont répandus dans toutes les associations.

**Tableau 21 : Fréquences, prix, surfaces et âges moyens des locaux** (source : enquête ANDI).

	Taux de présence	Prix Moyen	Surface Moyenne	Age Moyen
<b>Adour</b>	18%	1 000 €	33 m <sup>2</sup>	13 ans
<b>Gironde</b>	68%	15 833 €	57 m <sup>2</sup>	11 ans
<b>Loire Atlantique</b>	46%	77 455 €	138 m <sup>2</sup>	9 ans
<b>Loire Bretagne</b>	42%	30 000 €	78 m <sup>2</sup>	6 ans
<b>Rhône Aval Méditerranée</b>	60%	30 000 €	43 m <sup>2</sup>	28 ans
<b>Lacs Alpains</b>	78%	166 600 €	80 m <sup>2</sup>	15 ans
<b>France</b>	<b>48%</b>	<b>69 290 €</b>	<b>82 m<sup>2</sup></b>	<b>12 ans</b>

Faire la distinction entre les coûts liés à l'acquisition d'un local et ceux liés aux installations intérieures n'étant pas toujours aisée, les coûts des locaux et des installations ont été agrégés pour chaque entreprise de pêche. L'investissement moyen est d'environ 23 500 € par entreprise, allant de moins de 300 € en Adour à plus 60 000 € sur les lacs alpins (tableau 22).

Plus de 65% des pêcheurs ont moins de 2 000 € d'équipement (figure 326, page suivante), alors que 10 % d'entre eux en ont plus de 50 000 €. Ces entreprises ayant beaucoup investi se situent majoritairement sur les lacs alpins, mais aussi en Loire Atlantique, en Gironde et en Franche Comté.

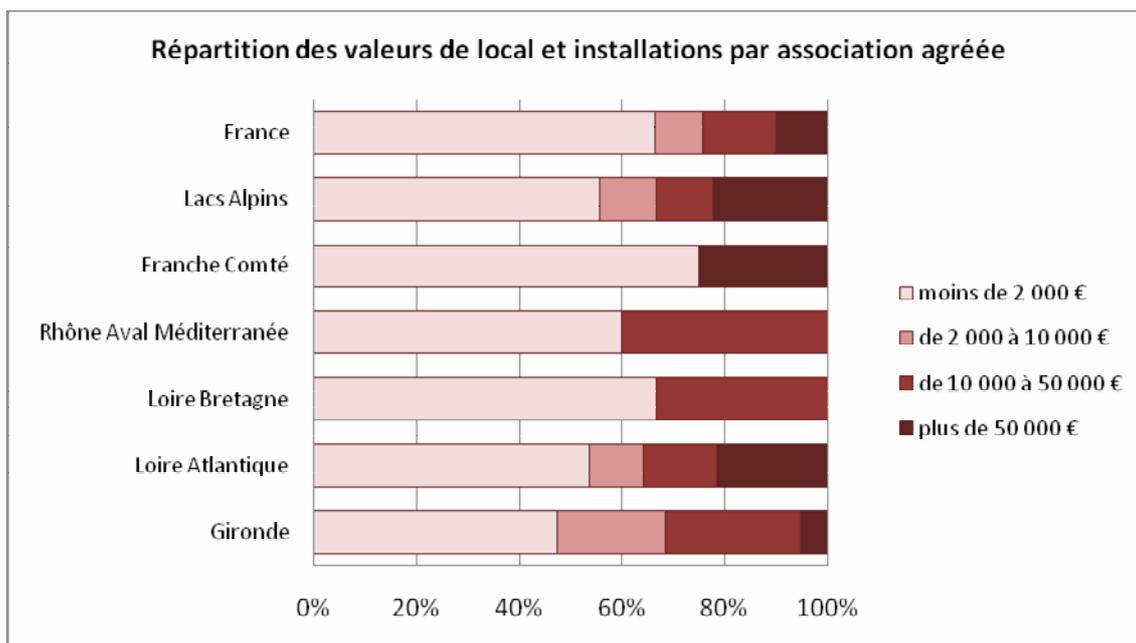
Certains pêcheurs professionnels utilisent ces équipements à plusieurs. Plusieurs modalités existent :

- système de location comme sur le lac Léman,
- CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) ou de GIE (Groupements d'Intérêt Economique) qui existent notamment en Loire Bretagne et Gironde pour la transformation des poissons et en Adour pour le stockage des civelles,
- entraide informelle.

**Tableau 22 : Valeurs moyennes des principaux équipements par associations agréées** (source : enquête ANDI).

	Locaux et installations	Engins de pêche
<b>Adour</b>	243 €	10 828 €
<b>Gironde</b>	11 487 €	16 724 €
<b>Loire Atlantique</b>	43 716 €	20 607 €
<b>Loire Bretagne</b>	8 450 €	5 228 €
<b>Rhône Aval Méditerranée</b>	11 950 €	33 390 €
<b>Rhône-Saône</b>	-	6 028 €
<b>Franche Comté</b>	-	1 795 €
<b>Garonne Dordogne</b>	-	3 701 €
<b>Seine - Normandie</b>	-	29 390 €
<b>Lacs Alpains</b>	60 076 €	15 471 €
<b>France</b>	<b>23 488 €</b>	<b>12 823 €</b>

**Figure 36 : Répartition des valeurs de local et installations par catégories de valeur et par associations agréées** (source : enquête ANDI).



#### I.7.4 – Véhicules

L'utilisation d'un véhicule est souvent indispensable à la pratique de la pêche, que ce soit pour se rendre sur les lots de pêche, parfois dispersés et éloignés du domicile du pêcheur, ou pour transporter le poisson entier ou transformé. Certains professionnels possèdent donc des véhicules isothermes. Le coût moyen d'un véhicule est de 10.600 € environ, pour un âge moyen de près de 5 ans (tableau 23). C'est donc un investissement au moins aussi important qu'un navire, dont la durée de vie est en moyenne plus longue.

70% des pêcheurs possèdent un véhicule. Ce taux est moindre sur les lacs alpins (57%) en raison de la proximité du lieu de pêche et des locaux de transformation (sur les rives du lac).

**Tableau 23 : Présence et valeurs moyennes des véhicules par association agréée** (source : enquête ANDI).

	Taux de présence	Montant moyen	Age moyen
<b>Adour</b>	50%	7 857 €	5,7 ans
<b>Gironde</b>	74%	8 200 €	4,4 ans
<b>Loire Atlantique</b>	89%	11 399 €	3,7 ans
<b>Loire Bretagne</b>	75%	10 250 €	4,5 ans
<b>Rhône Aval Méditerranée</b>	80%	11 750 €	1,8 ans
<b>Rhône-Saône</b>	100%	9 000 €	4,0 ans
<b>Franche Comté</b>	100%	22 667 €	1,3 ans
<b>Garonne Dordogne</b>	50%	-	-
<b>Seine - Normandie</b>	75%	-	15,3 ans
<b>Lacs Alpains</b>	57%	11 963 €	6,0 ans
<b>France</b>	<b>70%</b>	<b>10 632 €</b>	<b>4,9 ans</b>

## II – ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LA PROFESSION

Dans un contexte général de montée des pressions sur la pêche professionnelle continentale, l'enquête s'est intéressée à la façon dont les pêcheurs ressentent ces pressions et à la façon dont ils envisageaient l'avenir.

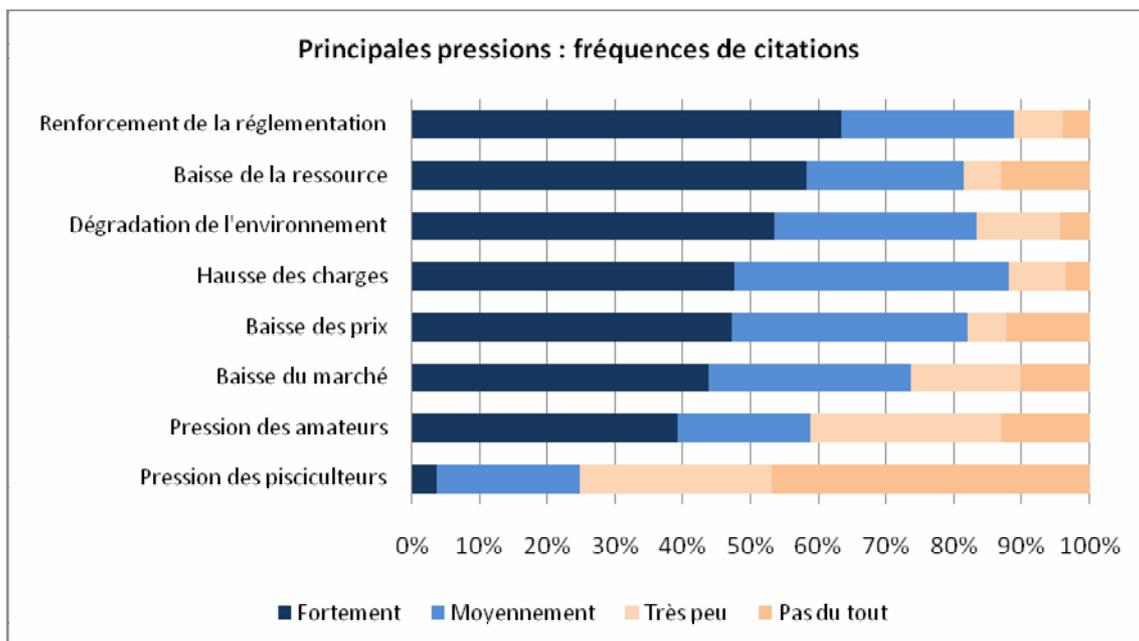
### II.1 – Pressions et perspectives évoquées par les professionnels

#### I.7.1 – Des contraintes environnementales qui prévalent sur les problèmes économiques

Les réponses des pêcheurs à l'enquête révèlent un sentiment général d'accumulation des pressions sur leur activité (figure 37), avec :

- Au premier rang de leur préoccupations, le renforcement de la réglementation qui restreint de plus en plus les possibilités d'exercice de la pêche (interdictions de commercialisation, restrictions à la pêche, accumulation des obligations administratives), avec peu d'ouvertures en contrepartie (notamment accès à de nouveaux lots sur le domaine public de l'Etat). Les pêcheurs estuariens apparaissent les plus concernés ;
- La baisse de la ressource et la dégradation des milieux aquatiques arrivent en second rang avec plus de 50% des répondants qui considèrent que leur activité est fortement affectée par ces pressions. On notera qu'une partie des pressions réglementaires évoquées découlent de ces évolutions négatives (plans anguille et PCB ;

**Figure 37 : Hiérarchie des pressions ressenties par les pêcheurs professionnels en eau douce**  
(source : enquête ANDI).



- Les préoccupations d'ordre économique viennent ensuite, avec moins de 50% de citation en « fortement ». Hausse des charges et baisse des prix (et des marchés traditionnels du poisson d'eau douce) se conjuguent fréquemment pour diminuer la rentabilité de l'activité.
- La pression des pêcheurs amateurs est ressentie comme forte par 4 répondants sur 10, localisés principalement sur les lac alpins et les cours moyens des fleuves, où la coexistence est souvent conflictuelle (les pêcheurs à la ligne sont moins présents et « dominants » dans les zones d'estuaire).
- A l'inverse les pisciculteurs, qui n'exploitent ni les mêmes ressources ni les mêmes marchés ne sont pas perçus comme une menace par les pêcheurs, sauf dans quelques cas où des pisciculteurs d'étang réalisent des prestations de pêche de plans d'eau publics, qui devraient réglementairement être dévolues à des pêcheurs professionnels.

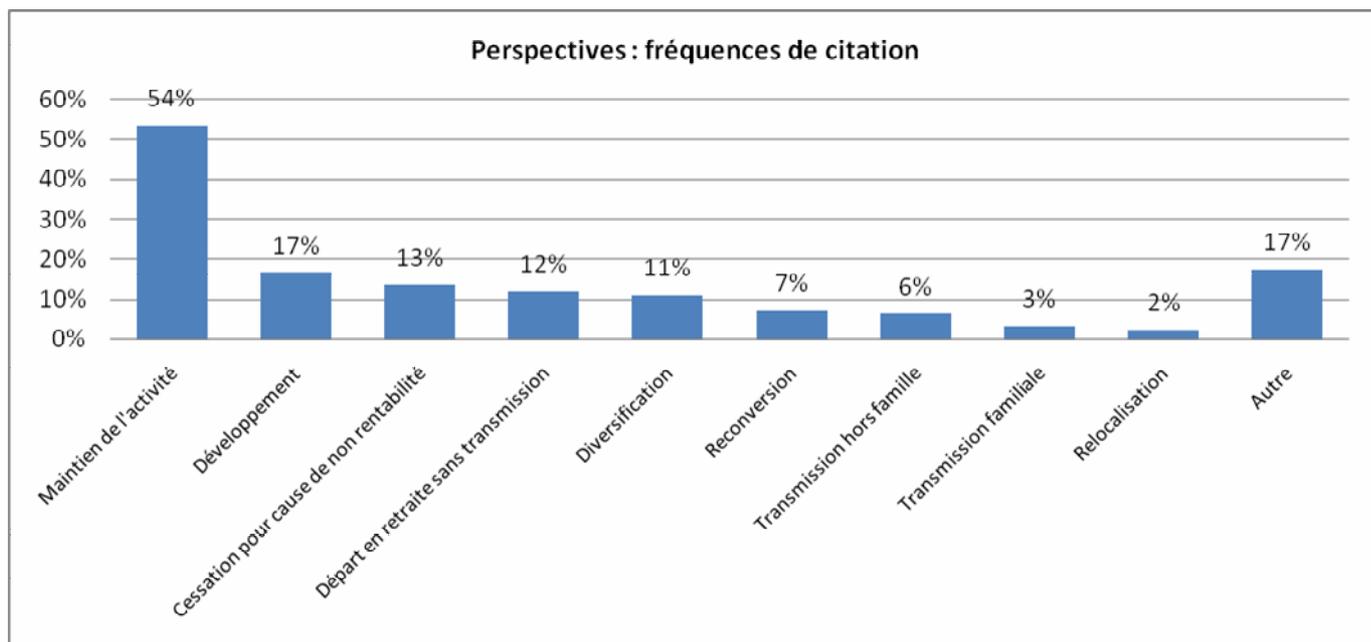
Globalement, les réponses traduisent un sentiment général d'inquiétude des pêcheurs professionnels qui voient les contraintes s'accumuler et se renforcer progressivement. La mise en place récente des plans anguille et PCB, ou de mesure locales comme le moratoire Alose en Aquitaine, ne sont pas étrangers à cette perception, particulièrement noire, de la situation.

### I.7.2 – Malgré le contexte, les entreprises répondantes affichent des perspectives

En dépit des inquiétudes manifestées par les professionnels vis-à-vis des pressions de toutes sortes, les répondants à l'enquête restent en majorité dans la perspective de poursuite de leur activité (figure 38), avec :

- Plus de la moitié (54%) des répondants qui envisagent un maintien de leur activité au même niveau ;
- Des projets de développement et/ou de diversification pour une proportion significative (17 % et 11% de citation)

**Figure 38 : Perspectives évoquées par les répondants à l'enquête** (source : enquête ANDI).



Le total des citations est supérieur à 100% dans la figure 38, compte tenu de la possibilité qu'avaient les professionnels de fournir plusieurs réponses, non exclusives. Si on « dédouble » les réponses multiples, on peut estimer la proportion d'entreprises envisageant au moins un maintien de leur activité, éventuellement par transmission, ou des projets de développement et/ou de diversification d'activité (tableau 25). On constate par cette méthode qu'environ 90 % des entreprises restent dans une perspective positive de poursuite de l'activité (avec une incertitude pour 5% des répondants qui conditionnent cela au maintien d'un minimum de rentabilité, sur laquelle ils n'ont pas de visibilité).

Les entreprises envisageant une relocalisation (pour leur maintien) sont très peu nombreuses, compte tenu de la complexité d'un transfert et de l'attachement de nombreuses affaires familiales aux contextes locaux.

**Tableau 25 : Part des entreprises ayant des perspectives de maintien ou d'évolution** (source : enquête ANDI).

Perspectives	Nombre	%
<b>Maintien (*)</b>	68	<b>54%</b>
<b>Transmission</b>	16	<b>13%</b>
<b>Développement</b>	15	<b>12%</b>
<b>Diversification</b>	11	<b>9%</b>
<b>Autres projets</b>	4	<b>3%</b>
<b>Total maintien ou projet</b>	<b>114</b>	<b>90%</b>
<b>Total répondants</b>	128	<b>100%</b>

(\*) dont 5% envisagent malgré tout une cessation si la rentabilité devient trop faible

Parmi les projets de développement ou de diversification d'activité, on note :

- Plusieurs projets de redéploiement sur de nouvelles espèces, en particulier les écrevisses allochtones, avec investissement dans la transformation (compte tenu des restrictions au transport en vif) ;
- Des investissements dans la transformation et/ou dans la commercialisation (acquisition de restaurants) ;
- Des projets de développement de la vente directe (recherche de marges économiques supplémentaires) ;
- Des hypothèses de participation à des pêches scientifiques rémunérées ;
- Peu de projets de diversification au sens propre (une seule citation de projet lié au tourisme)

Au final, on peut estimer que moins de 15% des répondants à l'enquête sont dans des dispositions plutôt négatives de cessation, par départ en retraite ou arrêt anticipé.

Cette proportion est cependant à considérer avec prudence, dans la mesure où les répondants à notre enquête sont majoritairement issus de la frange la plus « dynamique » et la plus professionnelle (CA et % des temps plein supérieurs à la moyenne). On peut donc raisonnablement considérer que la proportion d'entreprises envisageant de se retirer du métier est supérieure à 15% pour l'ensemble des 391 entreprises recensées pour l'enquête. En particulier, de nombreux pluri-actifs ciblant la civelle pourraient jeter l'éponge si les captures continuaient à diminuer et les contraintes réglementaires (traçabilité) à augmenter.

## II.2 – Atoûts, faiblessees, menaces et opportunités (AFOM)

Au-delà des réponses des professionnels aux questions fermées des questionnaires, les entretiens approfondis et l'analyse des différents matériaux documentaires récents permettent de dresser un tableau des points forts et faibles de la pêche professionnelle continentale française et d'identifier un certain nombre de menaces et d'opportunités susceptibles de conditionner son avenir.

Le tableau 24, ci-après, présente l'analyse des chargés d'étude sur les dimensions classiques d'une analyse AFOM.

**Tableau 24 : Atoûts, faiblesses, opportunités et menaces pour le secteur de la pêche professionnelle en eau douce.**

<b>Atoûts</b>	<b>Faiblesses</b>
<p>Savoir-faire et connaissance empirique des écosystèmes aquatiques</p> <p>Valeur patrimoniale forte dans certaines régions</p> <p>Des professionnels passionnés et attachés à leur métier</p> <p>Une pêche peu agressive pour l'environnement (engins dormants, relativement sélectifs...) valorisant une ressource locale</p> <p>Des marges de progrès pour la valorisation des poissons d'eau douce (transformation, marketing...)</p>	<p>Dispersion des entreprises et de la production (hors estuaires), avec problèmes de logistique et démarches collectives insuffisantes</p> <p>Forte dépendance vis-à-vis des espèces amphihalines</p> <p>Faible rentabilité économique et capacité d'investissement</p> <p>Faible attractivité du métier, avec vieillissement des pêcheurs et recul des effectifs</p> <p>Secteur économique mineur à l'image brouillée</p>
<b>Opportunités</b>	<b>Freins et menaces</b>
<p>Implication renforcée dans le suivi et la gestion des écosystèmes</p> <p>Meilleure valorisation des espèces non amphihalines abondantes (transformation du poisson blanc)</p> <p>Valorisation de "nouvelles" espèces (silure, mullets, écrevisses...)</p> <p>Valorisation du caractère durable de l'activité (ressources locales, pêche peu agressive...)</p> <p>Redéploiement sur les lots du domaine public sans pêche professionnelle</p> <p>Diversification dans l'éco-tourisme et le tourisme pêche</p>	<p>Dégradation des écosystèmes : pollutions (PCB, métaux lourds...) et effets du changement climatique</p> <p>Dégradation de certains stocks (anguille, aloses, saumon...) avec restrictions sur la pêche et le commerce</p> <p>Concurrence de produits d'importation (sandre, brochet...)</p> <p>Recul du marché traditionnel des poissons d'eau douce</p> <p>Conflit d'usage avec les pêcheurs récréatifs, très actifs auprès des pouvoirs publics</p> <p>Cadre réglementaire limitant les possibilités d'évolution (statut, droits de pêche...)</p>

Les analyses confirment le contexte particulièrement difficile pour les pêcheries professionnelles continentales françaises, fortement orientées sur les espèces amphihalines (les pêcheries des lacs alpins sont dans des perspectives beaucoup plus favorables, sinon durables). Aux pressions et menaces évoquées par les professionnels, s'ajoutent différentes faiblesses intrinsèques au secteur :

- En premier lieu, la **réduction historique de l'importance des pêcheries continentales** (on comptait plus de 4 500 professionnels en 1975) a conduit à une contraction du poids socio-économique du secteur et à une dispersion des entreprises,

notamment sur les fleuves, qui apparaissent aujourd'hui pour certains isolées. Cette évolution entraîne plusieurs faiblesses pour la profession : à la fois internes, avec de plus en plus de difficulté à faire vivre les structures collectives et porter des projets, mais aussi vis-à-vis de l'extérieur, avec une image d'un secteur en déclin et peu lisible (notamment sur la période récente, marqué par des ruptures dans le dispositif de suivi statistique) ;

- En second lieu, le **peu d'espace de développement** envisageable, dans un contexte de fragilité, voire de déclin avéré, des stocks des espèces amphihalines qui ont longtemps constitué la principale source de valeur des pêcheries estuariennes et fluviales, et compte tenu de la difficulté à obtenir de nouveaux baux sur les lots du domaine public de l'Etat (compte tenu des conflits d'usage avec les pêcheurs à la ligne qui s'y opposent et, depuis peu, en raison du problème des PCB)

Il apparaît cependant que **le secteur dispose en contrepartie d'atouts à faire valoir et d'opportunités** à saisir :

- En premier lieu, les professionnels disposent d'un **savoir-faire unique dont la valeur est à la fois patrimoniale** (l'activité participe de la culture traditionnelle des régions d'estuaires, de bord de fleuves et de lacs et contribue fortement au patrimoine gastronomique français), **mais également technique et scientifique**, puisque nos connaissances de l'état des populations aquatiques et de leurs évolutions reposent largement sur l'analyse des captures des pêcheurs, parfois seuls à même de capturer certaines espèces. Une meilleure mobilisation du réseau de professionnels dans un dispositif de veille environnementale constitue, du point de vue des chargés d'étude, un enjeu fort à court terme, compte tenu des objectifs de la DCE et de la nécessité de renforcer le suivi de certaines espèces (en situation délicate ou invasives) ;
- En second, lieu, **la valorisation des ressources aquatiques continentales apparaît extrêmement pertinente tant d'un point de vue socio-économique** (le maintien de toute activité de production primaire et des emplois directs et induits, non susceptibles de délocalisation est indiscutablement utile, d'autant qu'ils participent du développement d'activités ancrées dans les territoires) **que d'un point de vue environnemental** (la pêche continentale est la plus durable qui soit, par ses faibles consommations d'énergie fossile et la valorisation locale de la majorité des produits) ;
- Enfin, **il existe encore un réel potentiel de développement pour certaines pêcheries continentales** : si les ressources amphihalines apparaissent globalement fragiles (ou à tout le moins de plus en plus affectés par de fortes fluctuations interannuelles, importantes et imprévisibles, de leur abondance), d'autres espèces prolifèrent réellement dans la plupart des milieux continentaux (le prélèvement des pêcheurs à la ligne étant de plus en plus anecdotique avec le recul des effectifs et la généralisation du « catch and release ». La valorisation du poisson blanc reste tout à fait envisageable (friture ou produits élaborés) ainsi que celle de « nouvelles » espèces, considérées comme invasives, comme le silure et les écrevisses américaines pourrait permettre la consolidation des entreprises existantes, voire le développement de nouvelles entreprises. Ceci passe par un certain nombre de décisions politiques et réglementaires, notamment sur l'intervention des pêcheurs professionnels sur la régulation des espèces dites invasives (transport des écrevisses

allochtones vivantes) et pour l'accès aux baux des lots du domaine public non attribués (et sans problème majeur vis-à-vis des PCB).

En conclusion, le secteur de la pêche professionnelle en eau douce reste une activité qui présente une valeur forte pour la collectivité, laquelle valeur ne peut se mesurer uniquement à l'aune d'une simple comptabilité des emplois et de la valeur économique générés. La valorisation durable des ressources aquatiques continentales apparaît d'évidence très pertinente du point de vue environnemental et sociétal (et même du point de vue économique à l'échelle de certains territoires). Par ailleurs, l'objectif de reconquête de qualité des milieux aquatiques de la DCE ouvre des perspectives positives.

Enfin, toute lecture globale de la situation actuelle, fortement influencée par le contexte de l'anguille, est à éviter. Si d'évidence, une partie des pêcheries estuarienne (et plutôt du côté maritime) sont condamnées à une contraction très importante, voire à la disparition pour les entreprises spécialisées sur cette espèce, nombre de pêcheries et/ou d'entreprises disposent encore d'espaces de redéploiement, et de développement pour certaines. Les pêcheries des lacs alpins se situent dans cette catégorie et la majorité des entreprises sur le cours amont des fleuves pourraient se maintenir, pour peu qu'elles soient accompagnées pour faire face aux conséquences les plus dommageables des nouvelles contraintes réglementaires, dont la responsabilité est collective (anguille, PCB...).

### III – ENJEUX ET PRECONISATIONS

Le cahier des charges de l'étude proposait d'analyser les enjeux pour la profession (et pour une éventuelle intervention publique) selon trois scénarios d'évolution : situation « stable » / crise / développement durable.

Après analyse de la situation, il apparaît que ces trois scénarios ont peu de sens appliqués transversalement à l'ensemble de la pêche professionnelle continentale française, mais qu'ils correspondent chacun de fait aux situations actuelles et/ou aux évolutions probable à moyen terme de certaines pêcheries

#### III.2 – Scénarios et enjeux pour les différentes pêcheries françaises

Les différents scénarios, présentés ci-après dans un ordre correspondant au niveau d'urgence des réponses des acteurs économiques et éventuellement publics, peuvent être raisonnés comme suit :

- **1) Crise majeure :** pour les pêcheries faisant l'objet de problèmes sanitaires (PCB) ou de dégradation majeure de l'état des stocks (civelle, anguille argentée, aloses) et sans perspectives d'amélioration à court terme. Ce scénario concerne les bassins où la commercialisation du poisson est interdite ou très limitée (Seine, Rhône-Saone...) et les estuaires, en particulier pour les pêcheries très spécialisées sur la civelle (Adour, Gironde);
- **2) Stabilité apparente, avec fragilisation croissante,** pour les pêcheries partiellement dépendantes des espèces amphihalines ou affectée modérément par les PCB, mais disposant encore de perspectives de glissement vers d'autres espèces ou mode de commercialisation (transformation, vente directe...). Cette situation est celle de pêcheries situées principalement sur la partie moyenne des fleuves et quelques pêcheries d'estuaire diversifiées (Loire) ;
- **3) Développement durable:** sur quelques bassins « préservés » comme les lacs alpins, ou la Loire (sous réserve des résultats des dernières analyses PCB...);

Ces scénarios posent quelques enjeux clairs, à la fois pour les entreprises de pêche et pour une intervention publique d'accompagnement à l'adaptation du secteur :

- 1) Le scénario de crise majeure conduit à envisager l'arrêt total ou partiel des activités de pêche, de fait privées d'accès à la ressource et/ou d'accès au marché à un niveau incompatible avec leur survie (ou à la survie de toutes les entreprises). L'enjeu est donc celui de l'accompagnement des professionnels à la sortie de la pêcherie, dans la logique des plans de sortie de flotte destinés à réduire les capacités de pêche, soit par la relocalisation ou la reconversion, soit par la cessation d'activité pure et simple ;
- 2) Le scénario de stabilité avec fragilisation, renvoie à des stratégies d'anticipation et de compensation des points de fragilité, notamment par la réduction de la dépendance économique vis à vis des espèces « à risque » (anguille, espèces stockant les PCB...). Les enjeux se situent à la fois à court terme, pour la compensation de mesure réglementaires aboutissant à l'arrêt, temporaires ou définitifs, de la pêche de certaines espèces, et, à plus long terme, dans la mise en place de stratégies de report sur d'autres espèces (élargissement, déplacement de la gamme), développement de la transformation, recherche des marchés et

circuits les plus rémunérateurs, des formes de commercialisation (éventuellement collective), pour retrouver de la valeur ajoutée.

- 3) Le scénario « développement soutenable » doit tendre à maximiser la durabilité économique, environnementale et sociétale des activités de pêche. Les enjeux renvoient en conséquence à ces trois dimensions, avec des stratégies de recherche de valeur ajoutée (développement de la transformation, marketing valorisant le caractère durable et la valeur patrimoniale des filières locales) de gestion respectueuse des pêcheries, participation active aux réseaux de suivi scientifique, implication dans des actions de gestion concrètes (pacage lacustre, gestion et entretien des frayères....) et de maintien d'activités participant à la richesse des territoires ruraux (ancrage territorial fort d'activités patrimoniales).

### III. 3 – Éléments de préconisation

Les développements qui suivent proposent plus des éléments et pistes de réflexion argumentés (intérêts et limites des options) et étayés par un benchmark d'expériences conduites dans d'autres pêcheries de l'Union Européenne, plus que des préconisations « clé en main ».

#### III.3.1 – Besoins et réponses envisageables

Sur les trois grandes orientations (scénarios), les principales options envisageables sont présentées succinctement ci-après. Les modalités détaillées d'intervention resteront à étudier selon les options politiques que retiendront, ou ne retiendront pas, les pouvoirs publics.

#### Soutien aux projets de développement durable

Ce « scénario » renvoie aux instruments classiques de soutien aux projets collectifs (renforcement de l'organisation des acteurs économiques, d'aide à la définition de stratégies coordonnées) et individuels (investissement dans les entreprises).

- Recherche de la valorisation optimale des ressources locales : par aide à la définition de stratégies marketing et aux investissements pour leur mise en œuvre (investissements dans des équipements à terre, dans des outils de traitement et transformation des produits, pour la mise en place de certification, de marques collectives, promotion....). La plupart des investissements et actions de ce registre, sont parfaitement éligibles aux soutiens du FEP, qui est moins strict dès lors qu'il ne s'agit pas de la flotte.
- Valorisation des services de veille et de gestion des milieux (suivi, aménagement, limitation des espèces invasives....), par :
  - ✓ Rémunération des aménités produites : participation à la gestion des milieux, contribution au contrôle d'espèces invasives... La mise en place de mesures aqua-environnementales pourrait être envisagée pour ces actions (éventuellement finançables par le FEP, après révision à mi-parcours ?)
  - ✓ Par contribution (rémunérée et sur projet) à un réseau de veille sur l'état des milieux aquatiques et des populations piscicoles. Cette action permettrait d'utiliser le potentiel énorme de collecte d'information par les professionnels (plus motivant que l'obligation réglementaire de déclaration des captures actuelle) en allant au-delà de la simple comptabilité espèces/volume

(biométrie, parasitisme, pathologies...). De nombreux professionnels souffrent actuellement de la faible écoute que leur accorde la communauté scientifique, alors qu'ils ont une vision quotidienne du terrain totalement sous-exploité.

### **Consolidation des entreprises pour assurer leur maintien : Relocalisation / diversification**

Ce deuxième « scénario » relève plus d'une adaptation nécessaire (et parfois subie) des entreprises que d'un projet de développement (cas précédent). Les besoins d'accompagnement peuvent renvoyer à des instruments comparables (aides à l'organisation, à l'investissement...) mais dans une logique plus ciblée (les options sont souvent restreintes) et avec un calendrier d'intervention plus serré, compte tenu de la fragilité des entreprises. De ce point de vue, certaines aides mobilisables rapidement et simplement (de minimis, par exemple) peuvent être plus pertinentes que le FEP. Les principales options stratégiques sont les suivantes :

- Recherche de nouvelles voies de valorisation des ressources locales : espèces non amphihalines et non affectées par les PCB, produits élaborés, recherche de nouveaux débouchés (marchés/circuits)...
- Recherche de voies de réduction des coûts d'exploitation : coûts de production (innovation technique) et coûts de commercialisation (éventuellement par regroupement de l'offre et/ou mise en commun d'outils) ;
- Valorisation des services de veille et de gestion des milieux (suivi, aménagement, limitation des espèces invasives...). Idem scénario précédent ;
- Relocalisation : souvent difficile compte tenu des attaches locales des professionnels et de la complexité du transfert (seuls 2 pêcheurs de Rhône-Saône se sont portés candidats). Cela suppose potentiellement (pour pouvoir concerner une révision de l'attribution des baux de pêche. Demande professionnelle forte en ce sens, mais opposition probable des pêcheurs à la ligne ;
- Diversification ou reconversion : l'implication dans des projets touristiques locaux est souvent envisagée. Les freins sont cependant nombreux : règles pour l'accueil à bord, type de bateaux, investissements, saisonnalité des activités... et faible inclination de la majorité des pêcheurs pour un métier d'accueil. Des projets collectifs locaux seraient éligibles au FEP (Axe 4).

### **Indemnités / compensations pour arrêt d'activité**

Ce dernier « scénario » concerne les situations de crise où la seule voie possible d'adaptation est l'arrêt temporaire ou définitif de tout ou partie des entreprises, selon la gravité de la situation et/ou selon les niveaux d'objectifs fixés par les politiques (par exemple : réduction de 30% de la mortalité par pêche pour l'anguille).

- Aide à l'arrêt temporaire : une compensation des pertes économiques résultant de restrictions réglementaires temporaires à la pêche, pour motifs sanitaires ou d'état des stocks, existe pour les pêches maritimes (finançable par le FEP). L'extension aux eaux intérieures n'est actuellement pas possible, mais des aides d'Etat notifiées peuvent être envisagées pour une période transitoire permettant aux entreprises de tenir jusqu'à un retour à la normale (voir plus loin le cas de l'Italie) ;

- Aide à l'arrêt définitif : assimilables aux aides à la sortie de flotte définitive, mais non finançable par le FEP (pas de fichier communautaire des navires continentaux). Une aide d'Etat, ponctuelle et argumentée, est tout à fait envisageable, en particulier pour compenser les effets du plan communautaire de recouvrement de l'anguille (voir exemple irlandais plus loin) qui justifie d'une réduction des capacités de pêche (ici les entreprises, plutôt que les bateaux).

### III.3.2 – Situation des pêcheries européennes et réponses apportées aux crises

L'analyse de quelques cas concrets d'intervention mise en œuvre dans l'U.E. apporte quelques compléments et détails concrets sur les réponses apportées à différents problèmes, plus ou moins comparables à ceux qui fondent nos « scénarios ».

On notera tout d'abord, que les pêcheries professionnelles continentales de l'UE sont marquées par des trajectoires et des situations contrastées selon les Etats Membres et le type de pêcherie, mais avec quelques grandes tendances transversales, dont :

- Un déclin allant jusqu'à la quasi disparition en Europe du Nord (IE, UK, SE, DK, LV...) au profit de la pêche de loisir ;
- Une situation de crise pour toutes les pêcheries dépendantes de l'anguille (FR, NL, Irlande du Nord, Etats baltes....) ;
- Des pêcheries traditionnelles sur les grands lacs naturels globalement stables et dans de bonnes perspectives : FI, EE, DE, HU, FR...;
- Une relative stabilité dans les pays d'Europe Centrale, consommateurs de poisson d'eau douce (DE, AT, PL, HU....) où la profession est reconnue et structurée ;
- Une restructuration « libérale » dans certains pays de l'Est (PL, BG, RO....)

Quelques exemples, choisis parmi les plus pertinents, de réponses des autorités nationales ou régionales et de modalités de mobilisation d'instruments et de dispositifs d'intervention sont exposés ci-après.

#### Soutien aux projets de développement

- Les mesures du FEP
  - ✓ Plusieurs Etats Membres (FI, IT, GR, EE...FR) ont mobilisé les mesures spécifiques dédiées à la pêche professionnelle en eau douce dans l'IFOP et le FEP pour accompagner le renouvellement (IFOP) et la modernisation des bateaux ;
  - ✓ L'axe 4 du FEP, est susceptible d'être mobilisé pour des GAL « continentaux » en Lituanie, Pologne et Roumanie, avec cependant des difficultés de montage des groupes d'acteurs et pour la formalisation de projets crédibles ;
  - ✓ Les aides à la transformation et à la commercialisation sont mobilisées dans certains Etats Membres pour les investissements dans l'aval des entreprises professionnelles de pêche en eau douce, (ateliers, stockage....) ;
  - ✓ Les aides aux projets collectifs peuvent également être mobilisées (pour un plan d'adaptation sectoriel, par exemple).
- Les aides « de minimis »
  - ✓ Mobilisables pour l'aide aux investissements des PME, pour consolidation, diversification,.....plafonnées à 30 000 euros sur trois ans et fermées en

principe aux entreprises en difficulté. Peu utilisées et sans grande visibilité sur les motifs et impacts (ES, FR...)

### Expériences d'appui à la diversification

- Diversification dans l'éco-tourisme et le tourisme pêche :
  - ✓ Projets PESCATOURISMO en Italie. Plusieurs régions dotées de lagunes côtières ont mis en place des outils d'incitation à la diversification des pêcheurs professionnels et aquaculteurs des lagunes. Les aides sont octroyées par les régions et ne mobilisent pas le FEP. (les modalités précises ne sont pas connues) ;
  - ✓ En Lituanie, les autorités de la région de Klapeida, mettent en place un projet de diversification d'activité des pêcheurs de la lagune de Courlande, en difficulté sur leur activité principale, au titre de l'Axe 4 du FEP (projet intégré de développement touristique sur la lagune, associant divers acteurs). Coût : 2,9 Mio € sont budgétés, dont ¼ du FEP. Un projet équivalent se met en place en Estonie sur le Lac Peipsi.

Les résultats de ces projets sont actuellement assez faibles (eu égard aux freins évoqués) et sont attendus à moyen terme.

### Expériences d'indemnisation

- Indemnisation temporaire
  - ✓ Les autorités Lithuaniennes ont indemnisé les pêcheurs de la lagune côtière de Courlande, suite aux entrées d'eau salée provoquées par des aménagement portuaires. Coût total : 600 k € pour 22 pêcheurs (9 500 € / pêcheur)
  - ✓ Aux Pays-Bas, un budget de 700 k€ est annoncé pour compenser les fermetures temporaires sur l'anguille (jugé insuffisant par les professionnels). Un plan de rachat de licences (licences) est également à l'étude (il y en a eu plusieurs depuis 15 ans sur l'IJsselmeer) sous pression des pêcheurs récréatifs.
  - ✓ En Italie, les autorités régionales de Lombardie ont indemnisé pendant plusieurs années (1997-2002), puis (2003-2006), sur aide d'Etat notifiée à la Commission<sup>1</sup>, les pêcheurs professionnels du lac majeur pour cause de pollution par le DDT et ses dérivés. L'aide consistait en une indemnisation des pêcheurs pour la capture et la destruction des espèces de poissons contaminés (90% des espèces), à concurrence maximale de 200 000 €/an pour 35 pêcheurs.
- Indemnisation pour arrêt définitif
  - ✓ Les autorités Irlandaises ont décidé en 2005 de proposer aux pêcheurs professionnels le rachat de leurs « droits », sur la base de 5 ans de recettes liées au saumon et 5 fois la valeur de la licence. Coût : 24 Mio € sur fonds d'État notifiés à Bruxelles<sup>2</sup> + mobilisation de l'outil LEADER pour accompagner

<sup>1</sup> Aiuto di Stat N 563/2003 – Italia Lombardia – Aiuto a pescatori del Lago Maggiore – C(2004)4083 – 15. X. 2004

<sup>2</sup> State aid N 522/2007 – Ireland - Salmon Hardship Fund – C(2008)1114 – 14.III.2008

la reconversion des activités d'aval dans les zones fortement dépendantes de la pêche. Un plan similaire a également été adopté en Irlande du Nord, avec les mêmes objectifs et des modalités comparables.

### III.3.3 – Pour un plan global d'adaptation du secteur de la pêche professionnelle en eau douce

Pour clore cet ultime chapitre, il paraît pertinent, au-delà des analyses développées sur les réponses possibles aux enjeux et besoins des pêcheurs professionnels selon les pêcheries (et les scénarios probables pour chacune), de resituer la problématique à un niveau plus global.

En effet, plus que d'une palette de mesures répondant chacune à des besoins spécifiques, le contexte général de la pêche professionnelle continentale, qui n'a jamais connu une telle addition et conjugaison de pressions et de menaces, appelle une réponse globale des acteurs professionnels et institutionnel. Sans une politique claire et volontariste d'accompagnement rapide du secteur dans son adaptation aux changements majeurs auquel il est confronté, la pêche professionnelle en eau douce pourrait connaître à très court terme un effondrement et ne plus concerner que quelques dizaines d'entreprises des lacs alpins et une poignée d'autres répartie sur les estuaires et les fleuves les moins affectés par les PCB.

Sur ces constats, il paraît pertinent de préconiser la conduite d'une réflexion rapide associant les professionnels et les pouvoirs publics pour l'élaboration d'un plan global d'adaptation et de consolidation de la pêche professionnelle en eau douce, se plaçant dans une perspective à trois ans (calendrier du plan anguille) ou quatre ans (échéance du programme FEP).

Un tel plan, s'il concernait les pêches maritimes, relèverait totalement de l'intervention du FEP, fond sectoriel dont la vocation est d'accompagner les acteurs dans leur adaptation aux changements de contexte et dans la modernisation de leurs outils de production. Si le FEP peut intervenir en soutien aux projets collectifs et pour les investissements dans des équipements à terre, l'inéligibilité des entreprises de pêche professionnelle à certaines mesures (aides à la flotte, sortie de flotte, compensation pour arrêt temporaire, mesures « aqua-environnementales »...) oblige à rechercher d'autres voies et instruments d'intervention. Ceux-ci existent et peuvent parfaitement s'articuler avec le FEP, dès lors qu'ils participent d'une stratégie globale aux objectifs clairs (la DG MARE a toujours été réceptive aux logiques de projet et frileuse vis-à-vis des logiques de guichet).

Pour conclure, le maintien d'une activité de production primaire générant peu d'impacts sur l'environnement, ancrée dans l'histoire de certains territoires et constitutive de leur identité, peu susceptible de délocalisation et valorisant des ressources naturelles locales nous paraît constituer un enjeu fort. Enfin, le maintien de ce type d'activité s'inscrit totalement dans l'esprit du livre vert pour la réforme de la PCP. Ces derniers arguments renforcent notre préconisation d'un plan global d'accompagnement, plutôt que d'une série de mesures conjoncturelles, permettant de supprimer des pêcheurs, mais pas les problèmes qui les auront fait disparaître.

## ANNEXES

### 1 – Méthode utilisée

#### Données disponibles

Au cours de l'année 2009, le CONAPPED a mené un recensement auprès de ses adhérents. Les pêcheurs devaient indiquer la longueur et la puissance de chacun de leurs navires, ainsi que la tranche où se situait leur chiffre d'affaires (CA). Cette enquête du CONAPPED a eu un bon taux de réponse, étant presque exhaustive pour quelques associations agréées (voir tableau ci-dessous). Seule l'association Rhône-Saône n'a pas répondu.

#### Taux de retour du recensement du CONAPPED par associations agréées et pour quelques questions

Association	Taux de retour global	Chiffre d'Affaires moyen annuel	Navire	Moteur
Adour	100%	100%	67%	66%
Gironde	98%	83%	86%	87%
Loire Atlantique	100%	98%	94%	98%
Loire Bretagne	80%	68%	56%	52%
Rhône Aval Méditerranée	100%	62%	8%	8%
Rhône-Saône	0%	0%	0%	0%
Franche Comté	83%	67%	83%	83%
Garonne Dordogne	95%	57%	36%	36%
Rhin	100%	100%	67%	67%
Seine-Normandie	100%	80%	100%	100%
Lacs Alpains	100%	68%	72%	75%
<b>France</b>	<b>92%</b>	<b>78%</b>	<b>66%</b>	<b>66%</b>

Les données issues de ce recensement pourront être confrontées aux réponses de l'enquête réalisée pour l'étude, et valider leur cohérence.

#### Questionnaire

Le but de cette étude est de réaliser un état des lieux de la pêche professionnelle en eau douce au niveau national. La dernière étude complète sur ce thème est celle réalisée par Loïc CHAMPION et Yves PERRAUDEAU en 1998. Afin de pouvoir suivre une évolution des données entre 1998 et 2009, le questionnaire utilisé pour cette étude reprend les principales parties du questionnaire de 1998.

Il est ainsi composé de 5 parties (voir annexe 2):

1. Description de l'entreprise de pêche professionnelle
2. Matériels et équipements
3. Production, transformation et commercialisation
4. Charges d'exploitation et gestion
5. Situations et perspectives

Ce questionnaire a été envoyé à l'ensemble des pêcheurs ciblés par l'enquête.

Dans le même temps, 40 entretiens ont été réalisés, soit en face à face, soit au téléphone, le questionnaire servant de guide d'entretien.

Le nombre d'entretiens réalisés par associations agréées a été déterminé en fonction de leurs effectifs respectifs, et de la diversité des activités qui y sont pratiquées. Les pêcheurs contactés pour les entretiens ont été choisis sur les conseils des représentants d'associations (président, secrétaire, chargé de mission).

### Population étudiée

Les pêcheurs en eau douce peuvent être des marins ou des pêcheurs en eau douce au sens strict (appelés ici fluviaux). Pour cette étude, on s'est limité aux fluviaux, les marins ayant à la fois un statut et un système de déclaration de captures bien différencié.

Par ailleurs, les pêcheurs fluviaux se répartissent entre pêcheurs professionnels et compagnons. Ces derniers doivent être accompagnés d'un professionnel pour pêcher. Ils n'ont donc pas été pris en compte, leur activité étant comprise avec celle des pêcheurs professionnels.

Au final, 391 pêcheurs professionnels ont été identifiés et ont reçu le questionnaire postal.

### Taux de couverture

Association	Questionnaires complétés	Dont entretiens	Dont questionnaires postaux	Taux de couverture de l'enquête
Adour	33	6	27	34%
Gironde	19	6	13	30%
Loire Atlantique	28	7	21	60%
Loire Bretagne	12	4	8	48%
Rhône Aval Méditerranée	5	2	3	38%
Rhône-Saône	3	1	2	17%
Franche Comté	4	3	1	67%
Garonne Dordogne	4	2	2	10%
Rhin	1	1	0	33%
Seine-Normandie	4	2	2	80%
Lacs Alpains	18	6	12	25%
<b>France</b>	<b>131</b>	<b>40</b>	<b>91</b>	<b>34%</b>

#### **Taux de couverture de l'enquête ANDI par associations agréées.**

Le taux de réponse global à l'enquête est de 34%, ce qui est un bon résultat. Il existe pourtant de grandes variations d'une association à l'autre. Les taux de retour de Garonne Dordogne et de Rhône Saône sont inférieurs à 20%. Les réponses de ces deux associations devront donc être considérées avec prudence.

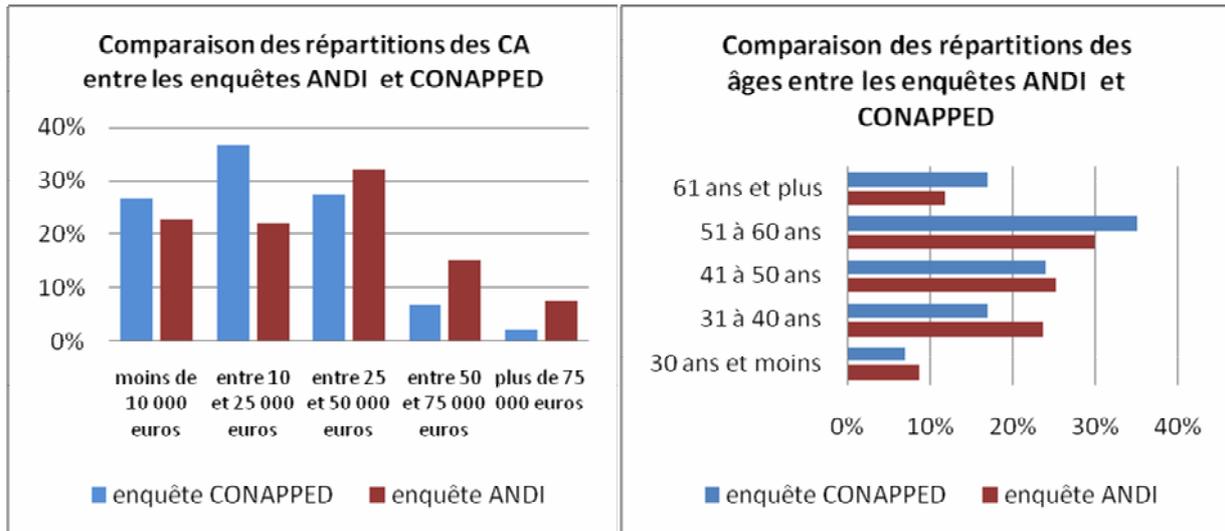
Il faut par ailleurs noter que les questionnaires reçus étaient majoritairement bien remplis et exploitables.

### Caractéristiques des répondants

La comparaison des chiffres d'affaires de l'enquête CONAPPED et l'enquête ANDI montre que les pêcheurs ayant répondu à l'enquête ANDI se situent plutôt dans les hautes tranches de CA, ce qui peut impliquer une surestimation des autres données (captures, charges, investissements).

Il apparaît également que les pêcheurs ayant répondu à l'enquête sont en moyenne plus jeunes que la population générale des pêcheurs (voir graphiques).

Les répondants à l'enquête ANDI sont donc a priori plus concernés par l'avenir de la profession.



### Extrapolations des résultats

Afin de déterminer des niveaux de captures, charges, CA et investissements moyens au niveau national, les réponses obtenues ont été extrapolées à l'ensemble de la population.

Dans un premier temps, les pêcheurs ont été rassemblés par associations agréées, puis des regroupements ont été effectués en fonction des espèces ciblées et des niveaux de CA. Par exemple, la première discrimination a été de séparer les pêcheurs ciblant la civelle des autres. Les pêcheurs n'ayant pas répondu à l'enquête ANDI ont été répartis dans ces groupes, grâce aux données de l'enquête CONAPPED.

Dans un deuxième temps, pour les questions quantitatives, on a calculé les moyennes des réponses des pêcheurs déclarants de chaque groupe. Ces moyennes ont ensuite été considérées comme les réponses des pêcheurs non déclarants des groupes correspondants.

Il a ainsi été possible de calculer des valeurs totales au niveau national et pour chaque association.

Cependant, pour certains pêcheurs, les informations disponibles ne permettaient pas de déterminer dans quel groupe les classer. On leur a donc attribué les valeurs moyennes de leur association d'appartenance.

Par ailleurs, quelques répondants présentaient soit des profils de captures inhabituels pour leur association, soit des niveaux de CA particulièrement faibles ou élevés. Ces individus ont été considérés atypiques, et n'ont pas été retenus dans le calcul des moyennes.

## 2 – Questionnaire

### Enquête socio-économique sur la pêche professionnelle en eau douce

**Questionnaire strictement confidentiel – A retourner avant le 30 octobre 2009**

Nom du patron pêcheur : .....

Code postal : ..... Commune:.....

#### 1. Description de l'entreprise de pêche professionnelle

##### 1) Patron pêcheur

Année de naissance: ..... Situation familiale : ..... Nombre d'enfants : .....

Depuis quelle année êtes-vous Pêcheur Professionnel ? .....

Origine de l'entreprise :  Création  Transmission familiale  Reprise hors famille

Avant d'être pêcheur professionnel, exerciez-vous une autre activité ?  Oui  Non

Si Oui, quelle était cette activité ?.....

Quel est votre niveau de formation ?  Sans formation  BEP-CAP  BAC  
 Formation professionnelle  Etudes supérieures  Autre, précisez : .....

La pêche professionnelle est-elle votre seule activité et source de revenu  Oui  Non

Si non, quelle autre activité professionnelle exercez-vous ?, .....

Quelle part de votre temps de travail consacrez-vous à la pêche ? .....%

et quelle part de votre revenu tirez vous de la pêche ? .....%

La part de votre revenu issu de la pêche est-elle ?  Stable  En baisse  En hausse

Si en baisse, expliquer pourquoi ? .....

##### 2) Personnel et main d'œuvre familiale

Vous faites-vous aider dans votre travail ?  De façon permanente  Occasionnellement  Jamais

Si une ou plusieurs personnes vous aident, quelles sont les conditions de cette collaboration ?

Personnel	Temps de travail (*)	Statut			Lien familial			
		Co-fermier	Compagnon	Aide, apprenti	Conjoint	Enfant	Autre Famille	Hors Famille
Ex : 1	0,5		X					X

(\*) 1=plein temps ; 0,5 mi-temps, 0,25 quart temps.....

#### 2. Matériel et équipements

1) Quelles sont les caractéristiques de votre (vos) embarcation(s) et de votre (vos) moteur(s) ?

Type d'embarcation	Longueur (en mètres)	Année d'achat	Type d'acquisition		Prix d'achat Hors Taxes (HT)
			Neuf	Occasion	

Nombre et Type de moteur (hors bord, in bord)	Puissance (en CV)	Année d'achat	Type d'acquisition		Prix d'achat HT
			Neuf	Occasion	

2) Disposez-vous d'un local spécifique pour votre travail ?  Oui  Non

Si Oui : Quelle est sa surface ? .....m<sup>2</sup> et l'année d'acquisition ?.....

Son prix d'achat (terrain+construction) ? .....€

Quel type d'installation possédez-vous ? (Chambre froide, vivier, labo de transformation...)

Type d'installation	Année d'achat	Prix d'achat	Temps d'utilisation (nombre de mois par an)

3) Disposez-vous d'un véhicule spécifique pour votre travail ?  Oui  Non

Si Oui : Quel a été son coût d'achat HT ? .....€ L'année d'acquisition ?.....

Sa puissance ? .....CV Son mode d'acquisition ?  Neuf  Occasion

4) Quels principaux types d'engins et filets utilisez-vous ?

Type d'engins	Nombre actuel et en réserve d'engins et filets achetés	Prix d'achat HT de l'unité	Nombre actuel et en réserve d'engins et filets de fabrication personnelle	Prix de revient s'il s'agit de votre fabrication	Nombre moyen acheté ou fabriqué par an

### 3. Production, transformation et commercialisation

1) Quelle a été votre production en 2008, ou votre production moyenne sur les 5 dernières années si 2008 n'est pas représentative ?

Espèces prédominantes (détailler les principales espèces )	Poids pêché (en Kg)	Tendance de la production par rapport aux années précédentes*	Prix de vente moyen pour l'année 2008 (en €/Kg)	Tendance de ces prix par rapport aux années précédentes*
1-				
2-				
3-				
4-				
5-				
6-				
Total (toutes espèces)				

+ :Hausse; = : Stable ; - : Baisse

2) Pratiquez-vous la transformation des poissons que vous pêchez ?  Oui  Non

Si Oui, quelles méthodes de transformations utilisez-vous selon les espèces ?

Espèces transformées	Type de transformation
1-	
2-	
3-	
4-	

Quelle part du chiffre d'affaires total représentent les produits transformés ? .....%

3) Quels circuits de commercialisation utilisez-vous ? (à exprimer en % approximatif d)

Espèces prédominantes	Circuits de commercialisation % du chiffre d'affaires						
	Mareyeurs	Poissonniers	Restaurants	marchés	Alevinage	Particuliers	Export
Global toutes espèces							
1-							
2-							
3-							
4-							
5-							
6-							
7-							

#### 4. Charges d'exploitation et gestion

1) Quelles ont été vos charges de l'année 2008, et en moyenne sur les 5 dernières années (approximativement) ?

Type de charges	Charges en valeur 2008	Charges en valeur Moyenne des 5 dernières années
Cotisations sociales personnelles (MSA)		
Cotisations professionnelles + Taxes piscicoles		
Droits de pêche (licences, locations)		
Si vous avez des salariés : Salaires bruts + Cotisations sociales		
Entretien des bateaux et moteurs (réparations, révisions,...)		
Entretien et renouvellement du matériel de pêche		
Entretien des locaux et véhicules		
Carburant et huile bateau		
Carburant et huile véhicule professionnel		
Electricité, eau et téléphone utilisé dans le cadre professionnel		
Impôts		
Assurance (individuelle, bateau et véhicule)		
Emballages (caisses, poches), ingrédients (transformation)		
Autres (vêtements de travail, matériel, location de pontons, ...)		

- 2) Tenez-vous une comptabilité de votre pêche ?  Oui  Non
- 3) Quel est votre régime fiscal ?  Micro BIC  Forfait  Réel simplifié  Réel
- 4) Etes-vous inscrit dans un centre de gestion ?  Oui  Non
- 5) Avez-vous contracté un emprunt remboursable actuellement ?  Oui  Non
- Si Oui : En quelle année ? ..... Quel est le montant total emprunté ? .....€
- Quelle est la durée de l'emprunt? .....ans Son taux ? .....%
- 6) Quel a été le montant de votre chiffre d'affaires global (montant total de vos ventes) En 2008..... € et en moyenne sur les cinq dernières années ?
- En moyenne annuelle, quelle est la part du chiffre d'affaires de votre activité de pêche qui vous sert à réinvestir ? .....€ ou .....%

**5. Situation et perspectives**

Quelles pressions et difficultés ressentez vous actuellement dans votre activité de pêche (cochez) ?

- |                                   |                                    |                                      |                                   |                                      |
|-----------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|
| Baisse de la ressource            | <input type="checkbox"/> Fortement | <input type="checkbox"/> moyennement | <input type="checkbox"/> très peu | <input type="checkbox"/> pas du tout |
| Dégradation de l'environnement    | <input type="checkbox"/> Fortement | <input type="checkbox"/> moyennement | <input type="checkbox"/> très peu | <input type="checkbox"/> pas du tout |
| Renforcement de la réglementation | <input type="checkbox"/> Fortement | <input type="checkbox"/> moyennement | <input type="checkbox"/> très peu | <input type="checkbox"/> pas du tout |
| Pressions des pêcheurs amateurs   | <input type="checkbox"/> Fortement | <input type="checkbox"/> moyennement | <input type="checkbox"/> très peu | <input type="checkbox"/> pas du tout |
| Pressions des pisciculteurs       | <input type="checkbox"/> Fortement | <input type="checkbox"/> moyennement | <input type="checkbox"/> très peu | <input type="checkbox"/> pas du tout |
| Baisse du marché                  | <input type="checkbox"/> Fortement | <input type="checkbox"/> moyennement | <input type="checkbox"/> très peu | <input type="checkbox"/> pas du tout |
| Baisse des prix                   | <input type="checkbox"/> Fortement | <input type="checkbox"/> moyennement | <input type="checkbox"/> très peu | <input type="checkbox"/> pas du tout |
| Hausse des charges                | <input type="checkbox"/> Fortement | <input type="checkbox"/> moyennement | <input type="checkbox"/> très peu | <input type="checkbox"/> pas du tout |

Autres (précisez) ; .....

Quelles sont actuellement vos perspectives en matière de pêche professionnelle ?

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Maintien d'activité au niveau actuel         | <input type="checkbox"/> Développement (nouvelles espèces, transformation...) |
| <input type="checkbox"/> Diversification (éco-tourisme, pêche loisir) | <input type="checkbox"/> Reconversion dans d'autres activités                 |
| <input type="checkbox"/> Relocalisation                               | <input type="checkbox"/> transmission familiale                               |
| <input type="checkbox"/> Transmission hors cadre familial             | <input type="checkbox"/> Départ en retraite, sans transmission                |
| <input type="checkbox"/> Cessation pour cause de non rentabilité      | <input type="checkbox"/> Autre (précisez).....                                |

- 7) Quelles perspectives voyez-vous pour la pêche professionnelle dans votre région et en France, et quelles actions (publiques et professionnelles) vous semblent nécessaires pour maintenir ou re-développer cette activité ? (utiliser une feuille supplémentaire, si nécessaire).

.....

.....

.....

.....

.....

**Lorsque vous avez rempli le questionnaire, glissez le dans l'enveloppe réponse jointe et postez le sans l'affranchir En vous remerciant, nous restons à votre disposition pour toute information**

Cette enquête fera l'objet d'une exploitation informatique déclarée à la CNIL.

Vous disposez, conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, d'un droit d'accès et de rectification en nous contactant.